

droit & liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

AVRIL 1970 • N° 291 • PRIX : 2,50 FRANCS

La cabale d'Amiens

Pour une
politique de
la migration

A quoi sert l'aide
au Tiers-Monde ?



Les Kurdes



les stations de détente de la
**chaîne thermale
du soleil**

stations agréées par la S.S.

BARBOTAN-LES-THERMES Station de la **jambe malade**, circulation veineuse, phlébites, varices. Rhumatismes, sciatiques, traumatologie. Station reconnue d'utilité publique. Gers
Avril - Novembre.

EUGÉNIE-LES-BAINS Colibacillose, maladies de la nutrition, du tube digestif et des voies urinaires - Obésité, pré-gérontologie. **Rhumatismes** - Avril - Octobre. Landes

ST-CHRISTAU Muqueuses, dermatologie, stomatologie
Basses-Pyrénées
Avril - Octobre - Altitude 320 m.

MOLITG-LES-BAINS Affections de la peau, voies respiratoires, rhumatismes, obésité, pré-gérontologie. Station-pilote de la relaxation. Climat méditerranéen tempéré. Altitude 450 m. Ouvert toute l'année. Roussillon

GREOUX-LES-BAINS Rhumatismes, voies respiratoires, arthroses, traumatologies, arthrites. Alpes de Provence
Altitude 400 m. Climat méditerranéen tempéré. Ouvert toute l'année.

Documentation :
**MAISON
DU
THERMALISME**
32 Av. de l'Opéra, Paris 2^e
Tél. 073 67-91

et
Etablissement Thermal
de chaque station

Le M.R.A.P. vous invite à la SOIRÉE DE L'AMITIÉ

Vendredi 10 avril à 20 h 30

Salle Pleyel

252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (métro : Ternes)

Au programme :

Frida Boccara

Serge Lama

Bill Coleman

Les Guaranis

Mario Branco

Judith

Maria d'Apparecida

avec, à l'orgue, Raphaël Tambyeff

Les chants et danses

de Maissa Rouda et du « Kolo » tzigane de Paris

Yvan Labéjof

Participation de

Georges Moustaki

Présentation : Marie-José Nat

Prix des places : 8, 15, 20, 30 F

Location : au M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, Paris (2^e) - Tél. 231-09-57
à la Salle Pleyel
(Voir nos informations pages 28 et 29)

DANS NOTRE

De deux choses l'une...

Votre article sur le cas des 60 travailleurs algériens menacés d'expulsion dans un hôtel de Saint-Denis me paraît insuffisamment clair, ou alors c'est l'action menée en leur faveur qui ne se plaçait pas sur un terrain absolument valable.

De deux choses l'une : ou bien l'hôtel de l'impasse Saint-Jean était dégradé au point que son évacuation était justifiée, ce qui supposait une action pour le relogement des locataires ; ou bien cet immeuble était réparable, et alors il fallait faire pression sur les propriétaires. L'ambiguïté de vos explications ne permet pas de se prononcer à ce sujet.

Jean BERTET,
92-Villeneuve-la-Garenne.

N.D.L.R. : En fait, c'est le propriétaire lui-même qui, pour obtenir l'évacuation de l'immeuble l'a rendu inhabitable par diverses dégradations. Les locataires ont tenté d'obtenir des réparations, mais il est apparu que la loi, protégeant le droit de propriété, ne permettait pas de les imposer. C'est dans ces conditions qu'une campagne a été menée pour le relogement et que la municipalité de Saint-Denis a réquisitionné les bureaux inutilisés d'une importante entreprise.

La Réparation d'une injustice historique

LA RÉHABILITATION JUIVE DE JÉSUS

par le Docteur SIMON SCHWARTZ
6,50 F

S'adresser à l'Auteur, à Martizay (36) - C.C.P. 648-42 Paris



COURRIER

Tôt ou tard...

Je tiens à vous féliciter pour le contenu de « **Droit & Liberté** ». Vous avez raison de souligner le fait que, tôt ou tard, il faudra qu'Israël vive en bonne intelligence et en bonne harmonie avec ses voisins arabes.

Demandez pourquoi Israël n'est pas un Etat laïc, et que la religion a encore tant de poids dans ce pays, comme il a récemment montré un reportage télévisé.

Demandez aussi pourquoi les religieux prient pour le « retour » en Israël des juifs de Russie et pas ceux d'Amérique, de France ou d'Angleterre.

Insistez pour l'organisation de la lutte contre le racisme dès l'école.

Clément BAUDOUIN,
20-Esbalunga.

Un vœu

Devant les crimes, les exactions de toutes sortes qui sont commis de façon permanente dans certains pays, et que l'on essaie de justifier par des différences de races, de religions, de tribus, afin d'en dissimuler les véritables motifs (recherche de marchés, de bases militaires, chasse au pétrole, aux richesses minières) on constate que le racisme est souvent mis en cause à tort. Les événements du Moyen-Orient en témoignent.

Mais votre rôle demeure utile, ne serait-ce que pour détruire les préjugés, révéler certaines vérités, et combattre les reliquats de racisme qui subsistent depuis le nazisme et la guerre d'Algérie.

Je vous renouvelle donc mon abonnement, en y ajoutant un vœu : que le mot antisémitisme ne figure plus dans votre sigle, car l'antisémitisme est compris dans le racisme, dont il est un aspect, entre autres. Sinon, on peut croire que vous attachez plus d'importance à l'antisémitisme qu'aux autres racismes, alors que tous doivent être combattus avec une égale vigueur.

G.-J. BOUCHARD,
92-Vanves.

Confiance

J'ai lu dans « **Droit & Liberté** » de février votre excellent article : « Une grossière falsification » dénonçant les calomnies dont le M.R.A.P. a été récemment l'objet.

Ce qui m'a le plus intéressé, c'est votre dossier : « Les enseignants face aux préjugés raciaux ». Votre action dans les écoles, lycées, milieux étudiants est admirable. Elle correspond à un besoin national qui se développe de plus en plus.

Mme M. COUHIER,
21-Dijon.

Les bourses d'études pour les enfants d'immigrés

Je vous soumetts un fait qui, après vérifications, ne doit pas manquer d'intérêt. Il nous a été révélé au cours d'une réunion de conseil d'administration de C.E.S. de Bar-sur-Seine, le cas d'un enfant de 16 ans contrainte d'abandonner ses études faute de moyens financiers. Fille d'Espagnols immigrés elle ne peut obtenir une bourse d'études qu'à la condition que son père s'engage à lui faire donner la nationalité française à sa majorité...

Robert PAC,
10-Merrey-sur-Arce.

N.D.L.R. : Un juriste du M.R.A.P. a déjà répondu à notre correspondant, mais compte tenu de l'intérêt de la question soulevée, nous tenons à en informer tous nos lecteurs. Il est exact que le décret du 2 janvier 1959 ne permet l'attribution de bourses qu'aux seuls enfants de nationalité française. Mais une action efficace a été menée contre ce texte par le Service social d'aide aux émigrants et, en 1967-68, puis en 1968-1969 il a été attribué respectivement 4 191 puis 3 930 bourses à des enfants de travailleurs étrangers. Un crédit de 1 860 000 F puis de 2 000 000 de F avait été débloqué à cet effet par le F.A.S.

Un enfant de travailleur migrant peut donc actuellement obtenir une bourse sans engagement en vue d'une future naturalisation. La demande (dossier scolaire et dossier familial) doit être présentée à la Commission des Bourses, Direction de la population et des migrations, ministère du Travail, 1, place de Fontenoy à Paris.

dans ce numéro

LA CABALE D'AMIENS

Comme à Orléans il y a peu, une rumeur court la ville, qui vise particulièrement des commerçants juifs (p. 9).

POUR UNE POLITIQUE DE LA MIGRATION

Le M.R.A.P. évoque, dans ce document, la situation des immigrés dans son ensemble et fait des propositions précises (p. 6 et 7).

TIERS-MONDE : AIDE OU APPAUVRISSEMENT ?

L'aide, telle qu'elle est pratiquée, appauvrit les pays du Tiers-Monde beaucoup plus qu'elle n'encourage leur développement (p. 12 et 13).

* LE DOSSIER DU MOIS

LES KURDES

Le problème national des Kurdes d'Irak paraît avoir trouvé sa solution. Mais ce problème se pose — ou se posera — aussi ailleurs (p. 17 à 24).

THÉÂTRE : « ON VEUT LA LUMIÈRE, ALLONS-Y ! »

Un opéra-parodie en deux actes restitue l'Affaire Dreyfus et la société où elle s'est déroulée (p. 27).

NOTRE COUVERTURE : Une femme kurde (photo Bertolino) qui pourra peut-être bientôt sourire à la vie.

droit & liberté

MENSUEL

120, rue Saint-Denis - Paris (2^e)
Tél. 231-09-57 - C.C.P. Paris 6070-98

ABONNEMENTS

- Un an : 25 F
 - Abonnement de soutien : 50 F
- Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle-Calédonie : 25 F. Autres pays : 35 F.
Changement d'adresse : 1 F.

La gérante : Sonia Bianchi
Imprimerie La Haye-Mureau

éditorial

« Présent ! »

SOMMES-NOUS vraiment aux premières années de l'Age cosmique, au pays auquel depuis bien plus de deux cents ans Voltaire et nos encyclopédistes enseignèrent la tolérance, en notre France où Victor Hugo a chanté, où Jaurès a parlé, où Anatole France a souri à l'avenir ?

Ou bien un démon imbécile nous aurait-il soudain ramenés à cette mythomanie qui s'épanouissait au Moyen-Age, au temps des crimes rituels, des vols d'enfants et des sources empoisonnées que l'on imputait au juif ou au gitan pour que la foule primitive se venge sur eux de sa misère, se soulage de sa haine, écarte un instant, en les projetant sur plus faible qu'elle, les terreurs qui pèsent sur son destin.

Après Orléans, Amiens. Après Amiens, Troyes,

Quelle main, téléguidée par quelle officine nationale ou internationale, a ouvert la vanne aux mensonges et pris d'honnêtes commerçants israélites pour cible de leurs folles affabulations ?

NOUS étions nombreux à penser que l'antisémitisme allait peu à peu prendre place au magasin des vieux fantômes, objet de musée ou sujet d'études pour amateurs des barbaries du passé.

Il nous semblait, vingt-cinq ans après Auschwitz, que c'en était fini avec ce genre de racisme, que notre action militante, c'est aux autres victimes qu'elle devait se dédier.

Mais la même ignorance crédule se fait complice des mêmes haines.

Autour des Français israélites — j'emploie volontairement ces deux mots, les appliquant aux juifs de France de toutes origines — elles n'ont pas désarmé.

Les uns confondent judaïsme et sionisme, l'élément religieux ou la fidélité qui est une des formes de l'honneur, et l'élément national.

Les autres déniaient aux Français de confession ou d'ascendance juive chez qui s'éploie comme chez tous leurs compatriotes le plus large éventail des opinions politiques et philosophiques, le droit de témoigner leur sympathie à un pays proche de leur cœur.

L'EQUIVOQUE des mots, le trouble passionné des idées risquent de susciter un antisémitisme inconscient en des esprits qui s'y montrèrent toujours des plus opposés.

Le M.R.A.P. est pleinement qualifié par son passé, par son présent, pour dissiper ces ombres.

A la veille de sa Soirée de l'amitié, il répond « présent » à toutes les victimes de tous les racismes.

Il dénonce avec la même fermeté les blessures à la dignité humaine dont nos frères immigrés sont victimes et les séquelles des folies moyenâgeuses que recèle le racisme antijuif...

Pierre PARAF
Président du M.R.A.P.

Pour une politique de la migration

Le document que nous reproduisons ci-dessous a été rendu public le 19 mars, au cours de la conférence de presse organisée par le M.R.A.P., à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. (On lira p. 33 le compte rendu de cette conférence de presse et de l'ensemble des manifestations qui ont marqué, en France, la Journée internationale.)



Un spectacle quotidien

de revendiquer une amélioration de leur sort, pour les séparer des autres travailleurs.

Dans leur pays, l'économie qui les a pris en charge jusqu'à leur départ, se trouve privée de leur capacité de produire. Leur absence comme leurs envois de fonds dispensent dans une large mesure les gouvernants de réaliser les transformations de l'économie susceptibles de favoriser son essor et de la libérer des tutelles extérieures.

Ainsi, l'émigration apparaît comme un aspect de l'exploitation de régions sous-développées par les puissances capitalistes, qui s'efforcent de conserver leur emprise économique, notamment par le néo-colonialisme.

On ne saurait donc en changer radicalement la nature et en supprimer les conséquences néfastes que par la modification du système et des méthodes qui prévalent aujourd'hui dans les rapports entre la France et les pays fournisseurs de main-d'œuvre.

C'est en pleine conscience de ces données fondamentales — peu compatibles avec une politique véritablement cohérente et humaine de la migration — que nous entendons souligner la nécessité de tenir compte, dans les accords bilatéraux, des besoins des collectivités d'origine et de mettre en œuvre des mesures immédiates, tendant à sauvegarder les droits élémentaires des travailleurs immigrés, étroitement liés à ceux des travailleurs français et au degré de démocratie de notre pays.

PLUS de trois millions d'immigrés vivent parmi nous. Ils représentent dans notre pays 6% de la population et 11% de la population active. Qu'ils viennent « spontanément » ou dans le cadre d'accords internationaux, leur présence est voulue par les pouvoirs publics et le patronat, parce qu'elle permet de compenser l'insuffisance de la progression démographique en France et d'accroître les profits en pesant, par de bas salaires, sur le marché de l'emploi. Ces travailleurs ont été contraints à l'exil pour assurer leur subsistance et celle de leurs familles, quittant des pays que le régime colonial ou d'autres formes de domination économique et politique ont maintenus dans le sous-développement, la misère et l'analphabétisme.

Main-d'œuvre bon marché, ils arrivent prêts à entrer dans la production, leur entretien n'ayant rien coûté à l'économie française. Ils accomplissent les tâches les plus pénibles et les plus mal payées. L'insuffisance criante des structures d'accueil fait que nombre d'entre eux n'ont d'autre recours, pour se loger, que les bidonvilles, les taudis ou les caves. Privés de certains droits sociaux et professionnels, en butte aux discriminations, à la xénophobie et au racisme, des menaces permanentes s'exercent contre eux pour les empêcher

I. — Organiser l'immigration

1. Dès lors que les immigrés se trouvent en France, aucune discrimination ne doit s'exercer à leur encontre, selon qu'ils sont venus spontanément ou dans le cadre d'accords internationaux, selon leur nationalité ou leur appartenance raciale.

2. Il est souhaitable que, dans toute la mesure du possible, l'immigration se fonde sur des accords bilatéraux, assurant aux migrants du travail et un logement sur la base de contrats régulièrement établis avant leur venue en France. Cependant, compte tenu qu'une partie de l'immigration ne peut pas être contrôlée au départ, en raison des conditions existant dans certains pays d'origine, les organismes recrutant la main-d'œuvre à l'étranger doivent se voir fixer des objectifs correspondant aux besoins de l'économie française. Ainsi seront évités à la fois les pressions sur le marché de l'emploi et le chômage structurel des travailleurs immigrés, qui entraîne pour nombre d'entre eux une situation particulièrement pénible.

3. Tous les travailleurs immigrés ont droit au même accueil. Cet accueil suppose le développement de structures assurant :

a) le logement des immigrés dès leur

arrivée, dans des centres appropriés, d'où ils pourront ensuite se répartir dans des foyers et autres habitations, en fonction de leur lieu de travail ;

b) l'information de ces travailleurs sur les emplois disponibles, par la création d'une bourse de l'emploi pour l'ensemble des travailleurs sur le plan national ;

c) la simplification et l'accomplissement rapide des formalités administratives, dont certaines pourraient avantageusement être remplies avant le départ.

4. Le titre de séjour doit reconnaître aux travailleurs immigrés la possibilité d'une présence de trois ans au moins, pendant laquelle ils bénéficieront des mêmes garanties que les travailleurs français, notamment en matière de sécurité de l'emploi ou de prestations de chômage.

5. Ces mesures d'organisation ne doivent en aucun cas incomber à des services de police ; elles supposent, par contre, un développement des activités de l'Office national d'immigration. Mais pour assurer la régulation des entrées ainsi que l'accueil dans de bonnes conditions, il est indispensable que la direction et le fonctionnement de cet organisme soient démocratisés : doivent y participer effectivement les syndicats ouvriers et les représentants des travailleurs immigrés eux-mêmes.

II. — Responsabilité des pouvoirs publics et du patronat

1. Le sous-développement qui subsiste dans certains pays assure un réservoir de main-d'œuvre bon marché, sans lequel le patronat devrait non seulement payer des salaires plus élevés, mais consentir des indemnités, des primes et des conditions d'accueil avantageuses pour obtenir la venue des travailleurs étrangers. Il est donc normal que les frais d'accueil, d'installation, de formation incombent au patronat et aux pouvoirs publics, qui doivent financer :

- le logement des immigrés ;
- un réseau de centres de répartition et d'accueil administratif ;
- des centres de préformation et de formation professionnelle ;
- une alphabétisation fonctionnelle dans les entreprises, pendant les heures de travail et sous la responsabilité des comités d'entreprise.

2. Actuellement, 75% des ressources du Fonds d'action sociale résultent de la part retenue sur les allocations familiales des travailleurs immigrés, alors qu'un petit

nombre seulement bénéficie de ses réalisations. Le financement du logement par le F.A.S. tend à se réaliser de plus en plus par des prêts à faible taux d'intérêt, remboursés en fait, par les travailleurs eux-mêmes, sous forme de loyers. On ne peut donc prétendre que ce prélèvement leur est restitué.

Il importe que le patronat et l'Etat assurent l'essentiel du financement du logement. En particulier, ils doivent faire bénéficier proportionnellement les immigrés des constructions réalisées à l'aide des versements légaux effectués par les entreprises au prorata de la masse salariale.

3. La gestion du F.A.S., qui échappe actuellement à tout contrôle démocratique, devrait être réalisée avec les concours notamment des syndicats ouvriers et des représentants de l'immigration, ainsi que des communes où habitent un grand nombre d'immigrés.

4. Quant aux gouvernements des pays d'origine, dont la politique est directement liée à l'exportation de la main-d'œuvre, il paraît juste qu'ils contribuent à l'amélioration des conditions de vie de ces travailleurs et de leurs familles.

5. Actuellement, l'Etat et le patronat se dessaisissent de leurs responsabilités en confiant à des associations ou organismes privés une part importante de l'action sociale en faveur des immigrés. Or, on ne saurait suppléer par le dévouement de militants bénévoles à la criante insuffisance des crédits. Ce système entraîne une regrettable parcellisation des efforts en même temps que la dépendance des travailleurs immigrés par rapport à certains groupements ne faisant pas toujours preuve de la neutralité souhaitable ; en outre, la voie est ainsi ouverte à la création d'entreprises lucratives tirant profit de la crise du logement et des besoins éducatifs en se servant des subventions officielles. Il conviendrait de séparer deux notions : d'une part l'accueil matériel des immigrés (construction, formation professionnelle, alphabétisation, aide sociale individuelle) dont le financement incombe aux entreprises et à l'Etat ; d'autre part, les associations dont le rôle est essentiellement, en relation ou non avec les services officiels, de susciter un climat de compréhension et de solidarité envers les travailleurs immigrés et de contribuer à la satisfaction de leurs besoins culturels.

III. — Egalité des droits

1. Producteurs au même titre que les travailleurs français, les travailleurs immigrés et leurs familles doivent bénéficier de l'égalité complète en matière de salaires, prestations sociales, allocations familiales, allocation-logement, congés, retraites, droits sociaux de toutes sortes. En particulier, il est inadmissible que des immigrés sous contrat puissent être licenciés à l'expiration du délai prévu, sans indemnité ni préavis. Les organismes compétents doivent veiller à l'application totale de ces droits. A cet égard, il est nécessaire de développer une inspection du travail spécialisée.

2. Les travailleurs immigrés doivent pouvoir participer aux activités syndicales, y compris aux postes de responsabilité, voter et être éligibles dans toutes les élections professionnelles (délégués du personnel, comités d'entreprises).

3. Ils doivent être protégés par la loi contre l'arbitraire en matière d'expulsions.

4. Le droit d'association doit être assuré aux immigrés, ce qui suppose pour eux la possibilité d'adhérer sans restriction à des associations françaises s'ils le désirent, de constituer leurs propres associations culturelles et professionnelles, d'éditer des publications.

5. Lorsqu'ils sont logés dans des foyers, les travailleurs immigrés doivent être mis à même de participer effectivement à leur gestion et à leur fonctionnement.

IV. — Respect de la personnalité des immigrés

1. En premier lieu il convient de mettre fin aux tracasseries administratives et policières de toutes sortes dont sont victimes les travailleurs immigrés ; il est possible de simplifier la procédure pour l'attribution des cartes de séjour et des cartes de travail. Lorsqu'ils le désirent, les travailleurs immigrés devraient pouvoir, sans difficultés, faire venir leur proche famille auprès d'eux.

2. Il est souhaitable que les immigrés, quelle que soit leur origine, puissent, dans toute la mesure du possible, choisir entre l'installation en France et le retour dans leur pays. Ce qui suppose d'une part que soient bannies toutes pressions en vue de leur assimilation systématique, aussi bien que toutes formes de « dissuasion » et que, d'autre part, des facilités leur soient accordées en vue de faciliter leur intégration, s'ils la souhaitent. Ils doivent avoir le moyen de déployer leurs activités culturelles propres, notamment dans les foyers.

3. L'amélioration de la condition des immigrés en France exige également que soient prises des mesures efficaces pour combattre la xénophobie et le racisme. Il y aurait lieu notamment d'adopter une législation contre les discriminations et la diffamation raciale. Il faudrait aussi, par une action systématique, par la presse, la radio, la télévision, ainsi que par l'aide aux associations compétentes, favoriser une attitude plus compréhensive de l'opinion publique envers les travailleurs immigrés et leurs problèmes.

Les mesures énumérées ci-dessus apparaissent réalisables dans les conditions présentes en vue d'apporter aux travailleurs immigrés des conditions de vie et de travail plus humaines.

Le M.R.A.P. se consacre à la mise en œuvre de ce programme, en coopération avec les travailleurs immigrés et toutes autres organisations désireuses de participer à une telle action.

Paris, le 19 mars 1970
Mouvement contre le racisme,
l'antisémitisme et pour la paix.

AUX ÉDITIONS SOCIALES

« LE SOUS-DÉVELOPPEMENT VAINCU »
Italie - Tunisie - Roumanie
de Jean PONCET

Jean PONCET

Le sous-développement vaincu ?

Italie - Tunisie - Roumanie

"Problèmes"
EDITIONS SOCIALES

Dans la collection « PROBLÈMES »
Pour ce spécialiste, le sous-développement, véritable crise historique du développement impérialiste à l'époque contemporaine, ne saurait être défini, analysé, expliqué ni vaincu, qu'autant qu'il est considéré comme l'inévitable contrepartie de l'essor mondial du système capitaliste monopoliste d'Etat.
L'ouvrage : 18,25 F.

BON pour obtenir le catalogue des Editions Sociales à retourner à :

EDITIONS SOCIALES - 168, rue du Temple - PARIS-III^e.

Nom _____

Profession _____

Adresse _____

LA MUSIQUE A L'HEURE QUE VOUS AVEZ CHOISIE...



Vous serez réveillé, en musique, à l'heure que vous aurez choisie, grâce à ce poste de fabrication soviétique de haute qualité (sept transistors, grandes et petites ondes, étui de cuir). Il vous rappellera l'heure des coups de téléphone que vous avez à donner et « pensera » à l'émission que vous voulez entendre.

- Il possède ces qualités bien que peu encombrant (121 x 77 x 36 mm) et léger (400 g).
- Il vous sera envoyé, sous emballage protecteur, au prix spécial de 165 F (frais d'expédition compris).

Commande à adresser à :

PAN-EUROPEAN
44-46, boulevard Magenta
Paris (10^e)

Règlement par chèque bancaire, mandat-poste ou chèque postal (C.C.P. 2962-22 Paris).

(Se recommander de « Droit et Liberté »)

L'OFFICIEL DU PRÊT A PORTER

est la REVUE PRESTIGE de la profession

Sa présentation, sa qualité, l'importance de sa diffusion en font un support publicitaire INDISPENSABLE pour votre maison.

CHARLES MANDEL, 17, Faubourg Montmartre - Paris-9^e

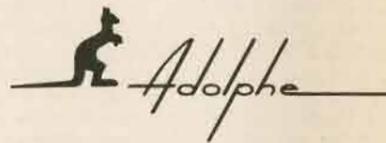
Des amis
à votre
service...

Un technicien
vous conseillera

LE REFUGE

Ski, camping, tennis, équitation

44, rue Saint-Placide - Paris-6^e
222-27-33 Catalogue franco



PRÊT A PORTER
FÉMININ

160, rue Montmartre - Paris (2^e)
236-03-89

Toute la maille

TRICOSIM

Garnitures, bords côte, synthétiques, acryliques, laines, etc., pour fabricants d'imperméables, anoraks et blousons, été et hiver.

41, rue du Sentier - Paris-2^e
Tél. 488-82-43

Antisémitisme

La cabale d'Amiens

Amiens connaît à son tour une fausse affaire de « traite des blanches »



La Maison de la Culture

LA Maison de la Culture d'Amiens est l'une des plus belles de France, l'une des mieux équipées. Elle dresse fièrement ses arêtes vives au cœur de la vieille ville. Elle abrite en ce moment une exposition d'Etienne Martin, dont on peut voir les sculptures géantes à travers les vitres de la façade. Ses fauteuils et ses banquettes confortables, ses grands espaces lumineux où maintes œuvres d'art inscrivent leurs formes et leurs couleurs, ses deux projecteurs à diapositives, ses salles, son théâtre, sa discothèque, son bar, en font un lieu d'agréable détente, de plaisirs délicats. Un sanctuaire dédié à l'esprit humain, à l'amitié, à l'avenir...

Tout le monde en parle

Pourquoi faut-il que tout autour, dans la ville profonde, le mensonge, l'obscurantisme, les terreurs du lointain passé grouillent avec tant d'obstination dans les rues, les boutiques, les demeures fermées ? Tout autour, il y a « l'affaire » ; et c'est à la Maison de la Culture, précisément, que les miasmes nauséabonds se sont tout d'abord dissipés, sur un terrain résolument défavorable...

Vandalisme à Rouen

Les juifs à Auschwitz !... Heil Hitler !... Ces inscriptions barbouillées sur la synagogue de Rouen, dans la nuit du 17 au 18 mars, ont suscité dans la ville une profonde émotion.

Avec l'Association culturelle israélite, les associations d'anciens combattants et d'anciens déportés, le comité local du M.R.A.P. a appelé à une manifestation silencieuse devant le Mémorial des Martyrs, le 25 mars à 19 heures.

Evoquant dans un communiqué les campagnes calomnieuses d'Amiens et de Troyes, après celles d'Orléans et d'autres villes, le comité du M.R.A.P. demande aux pouvoirs publics « de prendre des mesures efficaces et énergiques pour mettre hors d'état de nuire les auteurs de ces provocations ».

« L'affaire », tout le monde en parle, à Amiens : complaisamment ou avec gêne, avec inquiétude ou avec dégoût. Des femmes ont été séquestrées dit-on, livrées à la « traite des blanches », mais aucune femme n'a disparu. On désigne les magasins, où elles ont été droguées, escamotées, ligotées, mais la vente y continue paisiblement. Les « criminels » sont en prison, mais on les rencontre chaque jour. Les détails horribles, piquants s'accumulent, mais rien ne s'est passé. La rumeur s'étend, s'enfle, emplit toute la région, mais la vie poursuit son cours, normalement.

Comme à Orléans, il y a quelques mois, comme à Toulouse, au Mans, à Lille, il a suffi de quelques jours, pour que tout le monde soit « au courant ». Les premiers magasins visés étaient « Madame X » et « Véronique », appartenant à Mme Dubois ; mais bientôt la liste s'est allongée, et, comme par hasard, ceux que l'on citait appartenaient pour la plupart, à des juifs. Dès lors, le phénomène prenait tout son sens.

Délire collectif

On reste confondu devant tant d'imagination et de crédulité. Une passante éprouve un malaise devant un magasin, on la fait entrer, s'asseoir : en quelques heures, cet incident devient enlèvement ; la visite d'une commerçante au commissariat pour un chèque sans provision devient interrogatoire ; une panne de courant dans une boutique devient sa fermeture par les autorités judiciaires.

Comment expliquer ces affabulations et leur persistance, ce délire collectif ? On ne peut que les comparer aux « grandes peurs » du Moyen Age.

Aujourd'hui, la crainte a pris d'autres formes : les journaux débordent de « faits divers » plus effrayants les uns que les autres : rapt d'enfants, assassinats, drogue, disparitions... On comprend que certains, nourris de cette seule littérature quotidienne, éprouvent en permanence le sentiment d'une menace planant sur eux, fatale et imprévisible. D'où peut-elle venir ? Comment se matérialise-t-elle ?... La voie est ouverte aux interprétations fantaisistes :

Mais il faut un élément supplémentaire pour étayer les affirmations les plus invrai-

semblables ; à l'étrangeté des lieux, s'ajoute l'étrangeté de ceux qui les occupent : ce sont des juifs ; des gens pas comme les autres, par essence différents, suspects, dont il y a tout lieu de se méfier. C'est ainsi que la « cabale » d'Orléans se répète...

Une évolution dangereuse

A Amiens, aussitôt la « rumeur » lancée, le directeur de la Maison de la Culture a publié une petite brochure en vue de la désamorcer, en se fondant sur l'expérience d'Orléans, le Groupement des Commerçants, réuni d'urgence, a pris la défense unanime de ceux qui étaient calomniés, des associations, comme l'Amitié Judéo-Chrétienne, ont mis en garde contre les « bobards », le procureur de la République a dénoncé cette « campagne de malveillance », souligné qu'elle ne se basait sur aucun fait réel — le Parquet n'étant saisi d'aucun fait qui puisse la justifier — et menacé ses auteurs de poursuites pénales.

Le mal est fait, cependant, et il chemine. Malgré tous les démentis, il reste dans bien des esprits sinon une certitude, du moins un doute.

Sans généraliser, tout en soulignant l'excellente réaction de la presse locale, et des milieux les plus lucides, il faut bien constater cette réalité navrante. Parmi les juifs, même si l'on rit de ces balivernes, subsiste un indéniable malaise ; on s'interroge sur les auteurs de cette campagne, et cela conduit aux accusations les plus variées, parfois injustes elles aussi, si bien que se croyant entouré de l'hostilité de tous sans distinctions, on éprouve l'impression d'un isolement sans issue.

C'est dire la gravité de la situation. Alors qu'une même « affaire » vient d'être déclenchée à Troyes, après Amiens, alors que la question du Proche-Orient donne lieu à des déclarations officielles tendant à présenter les juifs comme des gens « à part », presque « étrangers » à la communauté nationale, un climat particulièrement nocif risque de se créer en France. Un climat dont profiteront les groupes ouvertement racistes comme ceux qui viennent d'opérer à Rouen, ou qui multiplient à Paris les graffiti antisémites et xénophobes.

Louis MOUSCRON.

Sangène

**BAS-SLIP
COMBINÉ**

Sangène

ELASTIQUE
INDÉMANTELABLE
ou
MAILLE LISSE
EXTRA-SOUPLE

Sangène

à partir de
5 fr

Distribution : Sangène - Merci : NS. Bouly, 71, rue de Provence, Paris-9^e -
Tél. : 744-67-59.

Connaissez-vous

Pourquoi ?

Connaissez-vous ce magazine qui... n'est pas comme les autres ?

Edité par la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, « Pourquoi ? » traite, chaque mois, de sujets variés, dans un esprit de progrès et de rigoureuse objectivité qui sont la marque de l'idéal laïque.

Présenté avec beaucoup de goût, d'un format très pratique, rédigé par une équipe de journalistes dynamiques, « Pourquoi ? » vous propose 128 pages de lecture passionnante.

Abonnement : 23 F (C.C.P. Paris 1282-52).

Spécimen gratuit sur simple demande, en vous recommandant de « Droit et Liberté ».

« Pourquoi ? », 3, rue Récamier - Paris-7^e.

LA GAMINERIE

137, boulevard Saint-Germain



PARIS, ROME, GENÈVE, MONTRÉAL

Rhodésie

Quelle république ?

La nouvelle Constitution : une nouvelle charte permettant une surexploitation des Africains

Le 26 février dernier, le gouvernement Ian Smith proclamait la République de Rhodésie. Le dernier lien légal était ainsi tranché avec la Couronne britannique, mais la rupture était en fait consommée depuis juin 1969, au moment du référendum par lequel l'électorat — constitué à peu près exclusivement par les blancs — se prononça pour la fin de toute allégeance à Londres, et pour une nouvelle Constitution.

Aussitôt après cette proclamation, la Grande-Bretagne demandait la convocation d'urgence du Conseil de sécurité, et invitait les Etats membres à s'abstenir de reconnaître la nouvelle République, dénoncée comme « illégale » (1). Quant aux pays africains, ils se sont adressés directement aux Nations Unies, par les trois ministres délégués par l'O.U.A. : ceux de Zambie, de Sierra Leone et d'Algérie. Ils demandent une fois de plus des mesures rigoureuses à l'encontre de la Rhodésie.

Quelle est, en effet, la nature de cette nouvelle République ?

L'histoire de la Rhodésie (pour les Africains : le Zimbabwe) peut se résumer : 1. dans la volonté des colons de tenir les Africains à l'écart de toute participation réelle au pouvoir ; 2. dans la lutte qui les opposa d'abord aux représentants de la puissance économique et politique de Londres, jugée par eux trop libérale à l'égard des Africains. L'étape actuelle marque le triomphe de la tendance raciste incarnée par l'« Union nationale des agriculteurs » et du « Rhodesian Front », parti de M. Ian Smith.

Si l'ancienne constitution ne faisait pas référence officiellement à la couleur de la peau des habitants — tous sujets de Sa Majesté — la ségrégation raciale existait en fait en Rhodésie dans tous les domaines.

— Le *Land Apportionment Act* de 1930 reléguait les Africains dans des réserves pauvres, insuffisantes et éloignées des voies de communications. Tandis que les travailleurs des villes étaient regroupés dans les fameuses « townships ».

L'*Industrial Conciliation Act* consacrait l'inégalité des salaires et de l'emploi. Il a pour effet, entre autres, d'empêcher les Africains d'accéder au niveau de vie et

d'instruction qui leur permettrait de satisfaire aux conditions exigées pour être électeurs.

Pour l'enseignement, les chiffres officiels donnaient, pour 1966, une dépense annuelle de 100 livres pour un enfant blanc, et de 10 pour un enfant africain.

Le *Sedition Act* organise la répression contre « toute personne qui aurait suscité, ou tenté de susciter des sentiments d'hostilité entre les blancs et les autres races ». On se souvient des multiples pendaisons de patriotes africains, qui soulevèrent récemment l'indignation de l'opinion mondiale. On sait moins que des milliers de détenus politiques et de suspects remplissent les prisons et les autres centres de détention.

Une aggravation pour les noirs

Or, toutes ces mesures doivent être sérieusement aggravées par la nouvelle Constitution.

La représentation des Africains au Parlement sera encore réduite : sur 70 parlementaires, 50 seront blancs (pour une population européenne de 260 000 personnes) et 16 seront Africains (dont 8 nommés) pour une population africaine de 4 millions 1/2. Cette représentation pourrait augmenter en fonction du montant de l'impôt sur le revenu versé par les Africains, mais il est prévu qu'elle ne pourra, en aucun cas, dépasser la moitié des sièges.

Dans le domaine de la répartition des terres, la catégorie des « terres non réservées » est abolie : cela se traduit par une augmentation de près de 36 000 km² pour les Européens, qui disposeront à peu près de la même surface de terres que la population africaine, 18 fois plus nombreuse. Cela se traduit également par des expulsions massives de tribus qui habitaient ces régions depuis des générations. Les mesures policières se sont renforcées : l'état d'urgence décrété en 1965 et renouvelé tous les trois mois depuis lors, a été étendu à 12 mois en avril 1969.

Il est facile de comprendre que, devant l'inefficacité de l'O.N.U., devant la complicité qui unit profondément les intérêts britanniques — et occidentaux en général —



Cent livres pour un enfant blanc, dix pour un enfant africain.

et les colons rhodésiens, devant l'absence de toute perspective, par la voie légale, d'un avenir de justice et de dignité pour leur peuple, les responsables africains aient pris la décision d'assurer eux-mêmes cet avenir. C'est ainsi que le Z.A.P.U. et l'A.N.C. sont entrés dans une lutte armée dont les actions inquiètent déjà les régimes de Salisbury et de Prétoria.

Dans un rapport présenté au Conseil de l'O.N.U. sur la colonisation en mai 1969, le représentant du Z.A.P.U. évoque l'ampleur de cette lutte : « ... Sur toute sa longueur, la frontière rhodésienne est garnie de contingents de troupes sud-africaines bien armées... Il faut rappeler que le Zambèze est leur première ligne de défense. » Enumérant les monopoles étrangers — surtout britanniques et sud-africains — qui contrôlent l'industrie minière de la Rhodésie, et les bénéfices colossaux qu'ils y réalisent (pour la seule « Anglo-American », d'Oppenheimer, en 1967 : 2 624 000 livres), il constate le caractère dérisoire des sanctions exercées jusqu'ici et affirme la volonté de son mouvement de combattre les colons « quelle que soit la durée de la lutte et quoi qu'il en coûte ». Il appelle l'organisation des Nations Unies à soutenir cette action, et demande une fois de plus que les combattants de la liberté capturés soient traités en prisonniers de guerre....

Etant donnée l'évolution en Rhodésie, il n'est pas abusif d'étendre à ce deuxième pays de l'apartheid la déclaration que vient de publier l'O.N.U. en ce dixième anniversaire de Sharpeville, pour la Journée internationale contre la discrimination raciale (21 mars 1970), déclaration qui demande, en particulier, « aux Etats, aux organisations inter-gouvernementales et non-gouvernementales de réaffirmer la reconnaissance de la légitimité du combat que mène la population d'Afrique du Sud contre l'apartheid, et de fournir une aide morale, politique et matérielle aux mouvements de libération sud-africains dans leur lutte légitime ».

Elisabeth MATHIOT

(1) De fait, de nombreux pays, y compris la France, ont déjà fermé leur consulat à Salisbury.

Aide ou appauvrissement ?

« Le bilan du développement est encourageant », affirme le Rapport Pearson. Mais l'aide, telle qu'elle est pratiquée, appauvrit les pays du Tiers-Monde beaucoup plus qu'elle n'encourage leur développement.

L'ÉCHEC universellement constaté de la prétendue « décennie du développement » amena en 1968 M. Robert S. Mc Namara, président de la Banque Mondiale à demander à l'ancien Premier ministre du Canada, Lester B. Pearson, une enquête approfondie sur la situation économique du Tiers-Monde (1) M. Pearson constitua une équipe composée de sept éminents spécialistes internationaux : Sir Edward Boyle (Royaume-Uni), Roberto de Oliveira Campos (Brésil), C. Douglas Dillon (Etats-Unis), Wilfried Guth (Allemagne fédérale), Sir Arthur Lewis (Jamaïque), Robert Marjolin (France) et Saburo Okita (Japon). Cette commission reçut le concours d'un secrétariat dirigé par Edward K. Hamilton et constitué lui-même d'experts en matière économique. Elle bénéficia des très riches informations de la Banque Mondiale et des institutions spécialisées de l'O.N.U. ainsi que des données recueillies au cours de réunions régionales tenues en Amérique latine, en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient auxquelles participèrent les représentants qualifiés de soixante-dix gouvernements des pays dits « en voie de développement ».

On pouvait difficilement s'attendre à ce qu'une Commission dont les principaux membres ont des liens aussi directs avec les monopoles internationaux, reconnaisse ouvertement que, dans le monde tel qu'il est, les richesses fabuleuses que concentrent ces monopoles ont pour contrepartie la misère dans tous les pays économiquement dépendants. Mais on pouvait espérer, dans l'optique capitaliste, au moins un minimum d'objectivité dans l'analyse.

Forcée est bien de reconnaître que même cet espoir est déçu et quand le rapport affirme (p. 83) : « Le bilan du

développement est encourageant » cela nous rappelle plutôt l'air bien connu : « Tout va très bien, Madame la Marquise » ou la magie incantatoire que l'analyse économique objective.

Le monde tel qu'il est...

Les détails chiffrés — et il faut reconnaître que l'ouvrage apporte des matériaux intéressants sur le plan statistique — se chargent d'administrer la preuve que la situation est beaucoup moins satisfaisante. Le graphique 2 (p. 75) montre que la part des pays économiquement dépendants dans la valeur totale des exportations du monde capitaliste, qui représentait 31% en 1950, est tombée à 25% en 1955, 21% en 1960 et 18,5% en 1968. Et (p. 73) M. Pearson reconnaît lui-même :

« La valeur des exportations en provenance de la plupart des pays en voie de développement s'est accrue beaucoup moins vite que l'ensemble du commerce mondial (la Commission entend sous ce vocable l'ensemble des échanges du monde capitaliste, pays socialistes exclus, P.B.), dont l'augmentation a été en moyenne de 6,9% par an. Par conséquent, la part des pays à faible revenu dans les échanges internationaux a diminué régulièrement de 27% en 1953 à 19% en 1967. Elle est même tombée de 54 à 42% pour les produits primaires qui représentent l'essentiel de leurs exportations. »

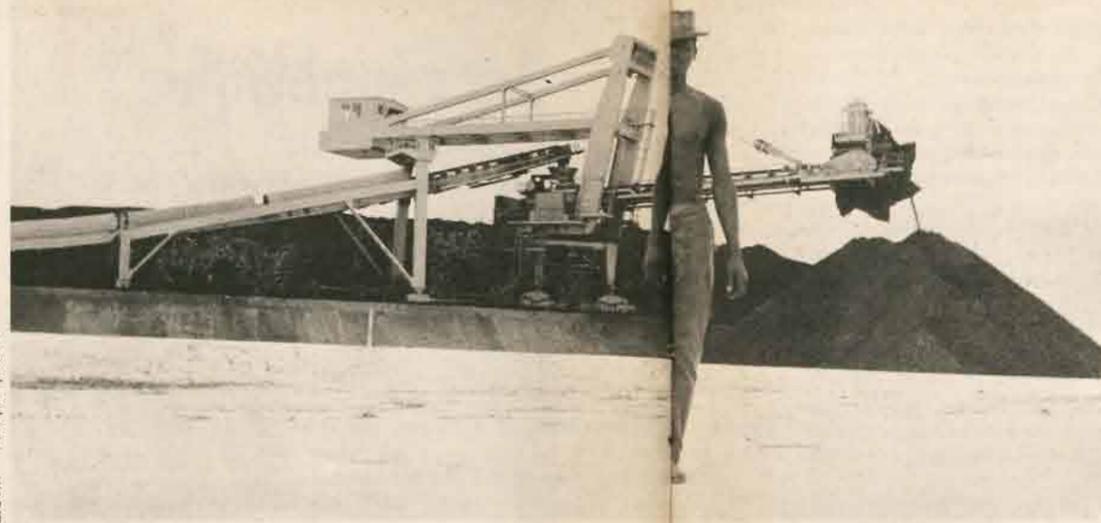
L'endettement des pays économiquement dépendants atteint des chiffres sans précédent. Le graphique 3 (p. 110) montre que, de fin 1961 à fin 1968, le service de

la dette publique est passé de 4 à 10 milliards de dollars pour l'Afrique, de 7 à 13 milliards pour l'Extrême-Orient, de 9 à 23 milliards pour le Moyen-Orient, de 15 à 37 milliards pour l'Asie du Sud et de 25 à 57 milliards pour l'Amérique latine.

Le rapport signale (p. 110) que, pour la période 1956-1967, la dette publique a atteint de tels sommets qu'elle a représenté 87% des encaissements bruts au titre des prêts nouveaux pour l'Amérique latine, 73% pour l'Afrique et 52% pour l'Extrême-Orient. Du fait que cette aide était souvent distribuée comme « aide liée », très onéreuse, comme nous le verrons plus loin, il en résultait en fait que les pays « bénéficiaires » devaient déjà souvent, notamment en Amérique latine, déboursier davantage qu'ils ne recevaient effectivement au titre des prêts nouveaux. Le tableau 3-4 (p. 111) montre que, si les choses restent en l'état, pour l'exercice 1977, l'Extrême-Orient devra verser 134% des sommes brutes qu'il sera censé encaisser, l'Amérique latine 130% et l'Afrique 121%.

En ce qui concerne la nature même de « l'aide », le rapport est contraint à quelques aveux dont il est bon de prendre acte. Par exemple (p. 21) :

« En fait, très souvent, l'aide bilatérale a été dispensée afin d'obtenir des avantages politiques à court terme, de s'assurer des positions stratégiques ou de favoriser des exportations du pays donateur. Une aide extérieure importante a été accordée dans les années 1950-60 beaucoup plus en vue de permettre à certains pays d'entretenir des forces armées nombreuses que pour contribuer à leur croissance économique. »



Grevin - Afrique photo

Une mine de manganèse au Gabon. Le mineur profite-t-il vraiment des richesses de son pays ?

Et (p. 115) :

« Depuis 1960, l'aide a été progressive-ment liée à des achats dans le pays donateur. En 1967, il ne restait plus que 16% de l'aide publique qui ne fût pas liée. On estime que cette condition diminue la valeur réelle de l'aide d'au moins 20% et nécessite en même temps le maintien d'une réglementation tracassière pour répartir les ressources qu'elle procure. »

Que les auteurs du rapport ne croient pas au « décollage économique » dans un avenir prévisible est d'ailleurs clairement démontré par leur recommandation 19 (p. 260) visant : « la création de corps nationaux et internationaux de personnel d'assistance technique où il serait possible de faire carrière. » (souligné par P.B.).

Les raisons d'une détérioration

Pour arriver à teindre couleur de rose des résultats aussi peu favorables, le rapport utilise un certain nombre de tours de passe-passe qui n'abusent guère que les non-initiés. Par exemple, arguant de ce que les statistiques des pays socialistes comportent des « difficultés terminologiques » — qu'en termes galants ces choses-là sont dites —, on n'analyse, sous le nom « d'économie mondiale » que la seule économie capitaliste. Cela exclut toute étude de développement comparé qui serait évidemment la seule instructive. Quant aux comparaisons entre pays monopolistes et pays économiquement dépendants, elles sont basées sur les taux d'accroissement du Produit intérieur brut (P.I.B.) alors que, la plupart des industries

principaux facteurs qui sont à l'origine de tels taux élevés de natalité sont la misère, le manque d'hygiène et la promiscuité qu'elle entraîne dans des logements insuffisants, l'ignorance encore trop répandue, les sentiments de frustration que développe le néo-colonialisme et enfin la malnutrition elle-même.

Une seule chance

James R. Slonaker, professeur à l'Université de Stanford (Californie) n'a pas attendu le rapport Pearson. Il fut un des premiers biologistes à étudier de façon expérimentale la prolificité d'un animal élevé en lignée génétiquement contrôlée : le rat blanc albinos. Il commença ses travaux en 1907 et était, en 1930, en pleine possession de ses techniques expérimentales. C'est alors qu'il entreprit une expérience absolument cruciale dont les résultats furent publiés dans *American Journal of Physiology*, tome 96, 97 et 98 (1931) et tome 123 (1938). Ayant partagé ses rats en cinq lots parfaitement comparables, il leur administra comparativement pendant plusieurs générations des rations renfermant respectivement 10,3, 14,2, 18,2, 22,2 et 26,3% de protéines animales. L'expérience montra que le nombre moyen des petits par portée, le nombre moyen des petits par couple de géniteurs, de même que le nombre moyen des portées au cours de la vie sexuelle d'une femelle, étaient inversement proportionnels à la teneur des rations en protéines.

Nous savons certes que le comportement de l'homme est plus complexe que celui du rat. Mais tant que demeureront la misère et la malnutrition, les meilleures études démographiques ne changeront fondamentalement rien à la situation.

La seule chance des pays économiquement dépendants consiste à conquérir leur indépendance économique, comme ils ont recouvré leur indépendance politique, avec l'appui des pays socialistes et des démocrates des pays de monopole. Les Français de bonne volonté, qui sont eux-mêmes victimes de ces monopoles, ne se feront pas faute de les soutenir dans cette nécessaire entreprise.

Pierre BOITEAU
Conseiller honoraire de l'Union française.

(1) Le Rapport Pearson : Vers une action commune pour le Développement du Tiers-Monde. Traduction française de F. Veillet-Lavallée, Ed. Denoël, Paris 1969, 510 p.

Synonymes ?

Les Editions Fides ont publié un dictionnaire des synonymes et des antonymes, « approuvé par le Comité catholique du conseil de l'instruction publique » du Canada.

On fait, en feuilletant ce livre, de bien étranges découvertes. Il semble bien en effet que l'auteur a voulu faire dire à la langue française ce qu'elle n'a jamais dit.

Ainsi :

« Arabe :

Syn. Usurier, homme avide — rapace.

Ant. Homme honnête — consciencieux.

« Juif :

Syn. Sémite, malhonnête, israélite, hébreu, usurier, exploiteur, ambitieux.

Ant. Honnête, bon, désintéressé, humain, franc, loyal.

Ce dictionnaire de M. Hector Dupuis a été édité en 1961 et diffusé en France et au Canada; il circule toujours.

« Notre ouvrage, écrit M. Dupuis, sera utile à toute personne qui cherche un équivalent approximatif d'un mot précédemment employé ». Si on le comprend bien, on peut utiliser le mot « juif » pour « arabe » et inversement. A condition de donner à l'un comme à l'autre le sens d'« usurier ».

en bref

Gangsters de la misère

En quelques années, Hamed Azdoufal et Kadir Ibrahim Kibar, chacun pour le compte de son gang, avaient « vendu » 10 000 travailleurs marocains ou turcs à des entreprises d'Allemagne fédérale.

Le premier, qui a été arrêté par la police française, faisait traverser illégalement l'Espagne, la France et la frontière franco-allemande à des Marocains. Il en coûtait à chacune de leurs victimes 300 à 500 F.

Parvenu en Allemagne, Azdoufal « livrait » ses cargaisons à des entreprises qui lui versaient 4 à 500 marks (700 à 900 F) par personne.

Quant à Kibar qui, lui, « livrait » des travailleurs turcs, il court encore.

Cette affaire souligne la responsabilité du patronat allemand qui peut, sans trop de risque, utiliser de la main-d'œuvre entrée clandestinement dans le pays (un manœuvre est payé 5 marks de l'heure, soit 8 F environ).

Les « foyers noirs » et les C.D.R.

Les Comités de défense de la République éditent un bulletin, « Citoyen 70 », parfois révélateur du véritable esprit qui anime leurs responsables.

Sous le titre : « La plaie des « foyers » noirs — Défense des Français », un vertueux défenseur de la République propose rien moins que « le rapatriement d'office » des travailleurs immigrés indépendamment de l'Office national d'immigration.

Mais « Citoyen 70 » ne met nullement en cause la politique pratiquée depuis dix ans en matière d'immigration clandestine et que le Premier ministre a dénoncée récemment.

A ses lecteurs, le bulletin indique que le Fonds d'action sociale a financé l'installation de 10 000 lits entre 1964 et 1968, sans préciser que le F.A.S. est principalement financé par les immigrés eux-mêmes (1).

« Citoyen 70 » reprend à son compte des « arguments » aussi peu solides que la « sensibilité des Africains à la tuberculose » (2).

En réalité, la « Défense des Français » proclamée par les C.D.R. ne peut se concevoir que par une mise en cause de la politique actuelle d'immigration. Les C.D.R. ne vont pas jusque-là...

(1) Voir « Droit & Liberté » de mars 1970.

(2) Voir « Droit & Liberté » de mars 1968. Des médecins y soulignent que la tuberculose chez les Africains immigrés a pour origine principale leurs conditions de vie.

Des faits qui...

● Dans les contrats concernant les brevets étrangers, l'Arabie séoudite exige que les dirigeants de la compagnie ne soient « ni sionistes ni juifs ».

● Quatre enfants ont été brûlés vifs dans une baraque en bois à Montmagny. Ils étaient enfants d'immigrés espagnols.

● La revue « Newsweek » signale que l'une des lectures qui passionnent le plus les soldats américains au Viêt-nam est le « Tyrannus Nix » du poète « beatnik » Lawrence Ferlinghetti. (Le héros de ce livre est Nixon, « tout juste l'homme à qui on peut acheter une guerre usagée »).

● Le préfet de Paris, M. Marcel Diebolt, a indiqué qu'entre 1965 et 1969, seulement 61 familles d'immigrés et 2 085 personnes seules ont été évacuées de taudis. Il a aussi déclaré que 22 foyers seulement étaient en service à Paris avec 3 200 lits.

● Le gouvernement malgache poursuit son rapprochement avec le gouvernement sud-africain. Par l'intermédiaire d'une banque privée française, la Banque d'Indochine, une société commerciale, l'I.N.S.E.R.C.O., destinée à favoriser progressivement les échanges commerciaux entre l'Afrique du Sud et Madagascar a été constituée.

... donnent à penser

Un procès

Jean-François Kahn avait écrit dans « L'Express » que le commandant Faulques était de ceux qui avaient torturé, pendant la guerre d'Algérie Henri Alleg et, jusqu'à la mort, Maurice Audin, et qu'il participa plus tard à des massacres de population au Congo-Kinshasa.

Le commandant n'a pas accepté d'être qualifié de tortionnaire et d'assassin et il a intenté un procès à notre confrère.

En écrivant son article, Jean-François Kahn a-t-il évoqué des vérités historiques? Telle est la question véritable qui est posée aux juges du Tribunal correctionnel de Paris.

On peut s'étonner que M. Faulques ait attendu longtemps avant de répondre à des accusations souvent portées contre lui, en Algérie notamment.

En tout cas, plus personne aujourd'hui ne conteste qu'en Algérie la torture était devenue un système régulier. Et que les Oradour y furent nombreux.

« Indésirables » en Grande-Bretagne

Des milliers d'Indiens d'Afrique orientale, possesseurs de passeports britanniques se voient toujours interdire l'entrée de la Grande-Bretagne.

Le nombre total des « indésirables » serait de 130 000 (70 000 au Kenya, 30 000 en Ouganda, 20 000 en Tanzanie et 10 000 au Malawi et en Zambie). Ces personnes sont mises dans la gêne à la suite d'une « africanisation » rapide des pays dans lesquels ils se trouvent.

En Angleterre cependant, la campagne de xénophobie ne cesse de se développer. Son principal animateur, le député conservateur Enoch Powell, a été désigné, lors d'un référendum organisé par la B.B.C. comme « le deuxième homme » de la décennie 1960-1970 (après le Premier ministre Harold Wilson). Le mal est donc profond.

Il est cependant à retenir que les Indiens d'Afrique étaient considérés comme britanniques dans la période coloniale et qu'aujourd'hui on les considère comme des étrangers.

Torture systématique au Brésil

Au Brésil, la torture est devenue « une pratique politique destinée à instaurer un climat terroriste », et elle est « systématique et généralisée ».

Telle est la conclusion à laquelle sont parvenus deux avocats, M^{es} L.-E. Pettiti et J.-L. Weill.

Au cours d'une conférence de presse, ces derniers ont rappelé le contenu du décret du 27 septembre 1969 : rétablissement de la peine de mort en matière politique, — définition très générale de « l'atteinte à la sécurité de l'Etat », — délai de garde-à-vue de 30 jours renouvelable une fois.

Cependant, au Brésil même et malgré les risques encourus, nombreux sont ceux — parmi lesquels beaucoup d'hommes d'Eglise — qui dénoncent une législation et des pratiques qui font du Brésil un Etat-prison.

Un national-socialiste

DERNIEREMENT, une bande de malfaiteurs a été mise hors d'état de nuire par les brigades anti-gangs de la Sûreté nationale et la police judiciaire. Elle avait à son actif huit hold-up (butin : 314 000 F) et sept tentatives.

Sur les 16 hommes arrêtés, 15 avaient fait partie de l'O.A.S.

Est-ce si surprenant? Le « bilan » de l'O.A.S., arrêté au 19 février 1962, était le suivant : 2 546 attentats individuels, 506 attentats collectifs, 12 299 attentats au plastic ou explosifs divers, 1 622 tués, 4 062 blessés.

Et 4 milliards 101 millions d'anciens francs volés.

Parmi les hommes arrêtés, deux sont particulièrement connus : Gilles Buscia et Jean-Jacques Susini.

Le premier joua un rôle de premier plan dans les commandos O.A.S. en France même, de 1962 à 1964, après que l'Algérie eût recouvré son indépendance. Le 24 juin 1962, il était dans le groupe qui assassina le commandant Kubaziak près d'Aix-en-Provence. Son réseau perpétra ensuite plusieurs attentats en Corse. Il fit un projet d'attentat contre M. Pompidou, Premier ministre. Il participa encore à un attentat dirigé contre le général De Gaulle. Arrêté en 1963, Gilles Buscia s'évada. Il fut repris en 1965. Jugé par la cour de Sûreté de l'Etat, il fut condamné, mais bénéficia bientôt de la loi d'amnistie.

Quant à Jean-Jacques Susini, il est un personnage moins énigmatique qu'on l'a parfois dit. Après un bref passage au R.P.F., il fut successeur de Pierre Lagailarde à la présidence de l'Association des étudiants d'Alger. Il anima « Jeune Nation ». Il participa activement, en janvier 1960, à l'insurrection des ultras d'Alger.

Devant la cour de Sûreté, il expliqua ses thèses nationales-socialistes. Mis en liberté provisoire comme ses compagnons, il quitta la France pour l'Espagne. En avril 1961, il regagna Alger pour aider les quatre généraux, Salan, Challe, Zeller, Jouhaud, dans leur tentative de putsch. Très activement, il participa ensuite à l'action de l'O.A.S. dont il était l'un des principaux responsables.

Le 31 juillet 1968, une loi d'amnistie était promulguée. Jean-Jacques Susini rentra en France.

Après la disparition de Raymond Gorel, ancien trésorier de l'O.A.S., il fut entendu par les services de police, mais aucune charge ne fut retenue contre lui.

Formé à l'école du fascisme, Susini a voulu poursuivre une carrière très tôt commencée.



LIRE « Droit et Liberté », c'est bien. L'aider à étendre son rayonnement, c'est mieux. Vous le pouvez, et cela est nécessaire parce que :

- Les idées que nous diffusons (et que vous partagez) doivent gagner des milieux toujours plus larges.

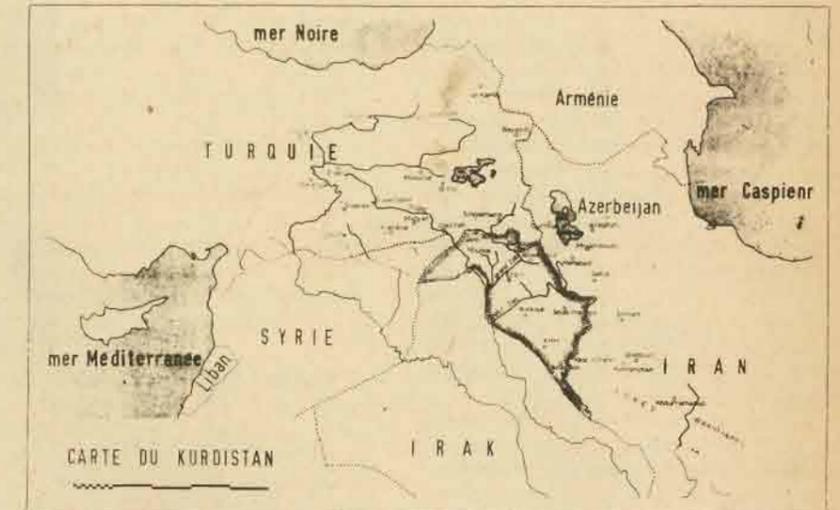
- Notre revue n'étant pas vendue dans les kiosques, seuls les abonnés peuvent en prendre connaissance.

- Revue militante et indépendante, l'existence de « Droit et Liberté » est conditionnée par le soutien actif de ses amis.

Aidez-nous donc, en profitant de notre offre : trois abonnements au prix de deux (50 francs), qui vous permet de faire parvenir GRATUITEMENT notre revue à une personne de votre choix.

Envoyez les trois adresses et votre versement à « Droit et Liberté », 120, rue Saint-Denis, Paris (2^e). C.C.P. 6070-98 Paris.

LE DOSSIER DU MOIS



LES KURDES

Le régime irakien est-il en train d'évoluer réellement ?

Il serait certes hasardeux de l'affirmer mais certains événements récents permettent de se poser la question.

Jusqu'ici, le parti Ba'ath entendait représenter seul le peuple irakien tout entier. Ses dirigeants semblent maintenant accepter la formation d'un front national. C'est en tout cas ainsi qu'on a pu interpréter l'entrée d'un membre du Parti communiste irakien au gouvernement.

Le gouvernement de Bagdad a décidé, conjointement avec ses adversaires kurdes de la veille, de donner au problème national kurde une solution politique.

Il a, dans un premier temps, décrété une amnistie générale pour tous ceux, militaires ou civils, qui avaient suivi Mustapha Barzani et ses amis, acceptant même qu'ils conservent armes et munitions en leur possession. Il ordonnait aussi la réintégration des fonctionnaires congédiés « en raison de leur participation aux événements du nord ».

Puis le général Al-Bakr, chef de l'Etat, a reconnu les droits nationaux des Kurdes.

Une nouvelle Constitution devrait être promulguée prochainement, reconnaissant « l'autonomie des Kurdes dans le cadre de la République irakienne ».

Mustapha Barzani, leader du Parti démocratique kurde et chef des partisans, a indiqué pour sa part qu'il travaillerait en collaboration avec le gouvernement irakien pour l'application de l'accord « dans sa lettre et dans son esprit ».

Ainsi, possibilité est offerte aux Kurdes et aux Arabes d'Irak de vivre en bonne intelligence, dans le respect des particularités de chacune des communautés.

Par ailleurs, le gouvernement irakien a officiellement abrogé certaines mesures frappant les citoyens d'origine juive, quelque 2 500 à 3 000 personnes, telles que l'interdiction de la fonction publique, de l'enseignement supérieur, la fermeture des pharmacies ou des drogueries, la confiscation des lignes téléphoniques.

Ces mesures, ont dit les autorités de Bagdad, avaient été prises sous l'ancien régime dans le but de diviser les communautés irakiennes. Mais le gouvernement n'a pas pour autant abrogé les lois de 1967 et 1968 visant les juifs dans le domaine économique (1).

Quand, en 1968, le général Al-Bakr proposa à des opposants de gauche une alliance, ceux-ci répondirent qu'ils voulaient juger le nouveau pouvoir sur des faits et non sur des déclarations d'intention.

Le régime de Bagdad appliquera-t-il la politique qu'il proclame ? On le saura sans doute bientôt.

Il aura alors à mettre en cause les intérêts que les compagnies pétrolières étrangères se sont réservés dans le pays et qui sont très importants.

(1) « Droit & Liberté » de mars 1969.

mrap

BULLETIN D'ADHÉSION

PRESIDENT : Pierre PARAF ; SECRETAIRE GENERAL : Charles PALANT.

COMITE D'HONNEUR

Bâtonnier Paul ARRIGHI, Georges AURIC, Claude AVELINE, Robert BALLANGER, Roger BASTIDE, Jean CASSOU, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Pierre COT, Docteur Jean DALSACE, Louis DAQUIN, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE, Michel DROIT, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Adolphe ESPIARD, Henri FAURÉ, Max-Pol FOUCHET, Marcel GROMAIRE, André HAURIOU, Charles-André JULIEN, Alfred KASTLER, Henri LAUGIER, Alain LE LEAP, Michel LEIRIS, Jeanne LEVY, Darius MILHAUD, Théodore MONOD, Etienne NOUVEAU, Jean PAINLEVE, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Emmanuel ROBLES, Françoise ROSAY, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Jean SURET-CANALE, Jacqueline THOME-PATENTRE, Général Paul TUBERT, VERCORS, Dr Pierre WERTHEIMER.

Robert ATTULY, Vincent AURIOL, Georges DUHAMEL, Yves FARGE, Francisque GAY, Jacques HADAMARD, Georges HUISMAN, Jules ISAAC, Frédéric JOLIOT-CURIE, Jean LURÇAT, Léon LYON-CAEN, André MAUROIS, Amiral MUSELIER, Marc SANGNIER, André SPIRE, Chanoine Jean VIOLLET.

Désireux de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix,

J'ADHÈRE AU M.R.A.P.

Nom Prénom

Profession

Adresse

Je vous envoie, à cet effet, la somme de

Je souhaite :

- recevoir une documentation complète sur le M.R.A.P.
- être invité à ses réunions et manifestations,
- participer à l'un de ses Comités locaux ou professionnels.

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 5 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)
120, rue Saint-Denis - Paris (2^e) - Téléphone : 231-09-57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris

Qui sont les Kurdes ?

CERTAINS problèmes raciaux, ethniques, religieux, et culturels du Tiers-Monde n'ont guère d'écho en Europe. Ils n'intéressent, ou n'émeuvent guère l'opinion. Qui se soucie des autonomistes Karen et Kachin de Birmanie ? des sécessionnistes érythréens d'Éthiopie ? des Kurdes du Proche-Orient ? Outre quelques spécialistes et chercheurs de mérite, personne ne s'est penché sur leur cas. Tout au plus, ont-ils droit à quelques comptes rendus de presse et à des reportages furtifs lorsque des événements importants surviennent. Pour être oubliés le lendemain.

Qui sont les Kurdes ? (1). C'est seulement en connaissant l'arrière-plan de leur histoire politique, culturelle et économique que l'on peut comprendre pourquoi ils cherchent à conserver leur identité culturelle en Turquie, leur autonomie en Irak (en se battant les armes à la main) et à faire admettre la réalité de leur existence nationale en Iran.

Au cœur du Proche-Orient

Les Kurdes habitent une région (le Kurdistan) située au cœur du Proche-Orient, là où les frontières de l'Irak, de la Turquie, de l'Iran, de l'U.R.S.S. et de la Syrie, se rencontrent. Territoire dont la superficie atteint 530 000 km² (presque aussi grand que la France), le pays est très montagneux avec des sommets de 5 000 mètres (le mont Ararat). Dans ses vallées fertiles traversées par le Tigre et l'Euphrate, il offre aux habitants de nombreux moyens de subsistance. C'est là que les Kurdes se sont sédentarisés en plus grand nombre.

Le Kurdistan possède d'importantes richesses minières (charbon, minerai de cuivre et de fer, plomb et argent, zinc, chrome, magnésium, etc.) Mais la région est peu industrialisée et seule l'industrie pétrolière est développée, dans le Kurdistan d'Irak (à Kirkouk). Il y a également des gisements pétroliers dans les régions kurdes d'Iran, Turquie, et Syrie, mais ils paraissent être moins importants que ceux d'Irak.

On ne connaît pas exactement le nombre de Kurdes, les recensements étant rares au Proche-Orient. S'agissant

de dénombrer les Kurdes (ceux dont le kurde est la langue maternelle), il faut par ailleurs noter que ces recensements ne se fondent en général que sur les tribus kurdes nomades ou semi-nomades, ceux des villes et la population sédentaire étant souvent comptés comme faisant partie de la nation dominante. C'est ainsi que l'on aboutit généralement à des sous-estimations de cette population. Il y aurait, selon un nationaliste kurde, 13 millions de personnes appartenant au groupe kurde, dont :

- 6 millions en Turquie ;
- 4 millions en Iran ;
- 1,8 million en Irak ;
- 400 000 en Syrie ;
- 150 000 en U.R.S.S.

Ces chiffres sont cependant contestés par les spécialistes occidentaux qui situent la population kurde aux environs de 4 à 4,5 millions.

Structures traditionnelles et évolution moderne

En tant que groupe humain éparpillé sur un territoire étendu, les Kurdes peuvent surtout être identifiés à travers un mode de vie commun et, surtout, à travers leur langue commune.

Il s'agit essentiellement de montagnards pratiquant la transhumance ; pour eux, le bétail tient une place importante dans la vie de tous les jours (production de viande, peaux, laine, lait, beurre, fromage). A côté de ces montagnards, on trouve les sédentaires, paysans qui ont abandonné le mode de vie des premiers, pour cultiver du blé, de

l'orge et du riz, dans les plaines, et du maïs, du millet, du chenevis, sur le flanc des montagnes.

L'artisanat kurde est très développé : tissage de soie, feutre et laine, travail des métaux. Mais à côté de cette société kurde traditionnelle d'agriculteurs et d'artisans il faut également noter l'importance des citadins kurdes. Il existe des quartiers kurdes dans de nombreuses capitales du Proche-Orient. Comme dans toutes les villes, l'éventail social est large : des ouvriers, aussi bien que des médecins, avocats et fonctionnaires se recrutent parmi eux dans les différents pays. Il s'agit donc, de ce fait, de groupes nationaux évolués, aussi évolués que ceux des Etats auxquels ils appartiennent. Le fait que les immigrés kurdes soient nombreux en Europe ne peut que favoriser cette évolution ; leur enrichissement culturel est un atout important dans la défense de leurs droits en tant que minorités nationales à travers le Proche-Orient.

La société kurde est encore influencée par ses structures tribales antiques, avec des chefs, élus ou héréditaires, à travers les régions qu'ils peuplent ; mais l'intervention de nouveaux notables venus des villes, celle des propriétaires fonciers, ainsi que l'intervention du pouvoir central des pays qu'ils habitent, diminuent progressivement ces structures traditionnelles.

La grande majorité des Kurdes est de religion musulmane, de rite sunnite ; mais ici, comme ailleurs, l'Islam s'est superposé à des traditions et des croyances spécifiquement kurdes qui sont liées aux modes de vie et coutumes collectives. Comme les autres reli-

gions, l'Islam s'est divisé en sectes minoritaires dans les différents pays, et ces divisions affectent de la même manière les Kurdes (musulmans chiites au Turkménistan, et chiites extrémistes, croyant aux sept réincarnations de Dieu, dans certaines parties du Kurdistan iranien, de Turquie et d'Azerbaïdjan).

Il faut également souligner que le rôle de la femme dans la société musulmane kurde est relativement évolué, dans la mesure où elle bénéficie d'une liberté plus grande (choix de l'époux et possibilité de remplacer son mari en l'absence de celui-ci, au sein de la tribu).

Le développement continu de la culture

La langue kurde appartient au groupe nord-ouest des langues iraniennes et se décompose en plusieurs dialectes. Contrairement à ce que l'on croit généralement, le kurde n'est ni une langue persane, ni un dialecte perse. On dit même qu'il s'agit d'une langue plus ancienne que le perse et ceci est fort vraisemblable si l'on en juge d'après les travaux des spécialistes. La déformation des données scientifiques qui consiste à faire apparaître la langue kurde comme une branche du persan n'est pas exempte d'arrière-pensées politiques : si l'on admet l'existence officielle de la langue kurde, on doit aussi admettre l'existence de la minorité nationale en tant que telle, et non pas en tant qu'habitants d'une région parlant un dialecte. C'est sans doute pour cette raison d'ordre politique que, parfois, le kurde est présenté comme un « patois » persan.

Le folklore et la littérature kurde tra-

La fin d'une guerre de dix ans

Le gouvernement de Bagdad et les dirigeants du mouvement kurde ont conclu un accord qui devrait mettre fin — totalement cette fois — à une guerre fratricide de dix ans. Les points d'accord — qui marquent une révision profonde des positions de Bagdad — sont les suivants :

A. — Réaffirmation des dispositions appliquées depuis le 17-7-68 à savoir :

- 1° Reconnaissance de l'existence légale, au sein de l'Irak, d'une entité kurde.
- 2° Création de l'Université de Souleïmania.
- 3° Création de l'Institut scientifique kurde.
- 4° Reconnaissance de tous les droits culturels kurdes.
- 5° Reconnaissance de la langue kurde comme langue de culture et d'enseignement dans le Nord.

6° Proclamation de la fête kurde du Nourouz comme journée fêtée et chômée dans tout l'Irak.

7° Détachement de la zone de Dhok, de la province arabe de Mossoul et son organisation en circonscription administrative indépendante.

8° Décentralisation administrative régionale.

9° Amnistie générale au bénéfice de tous ceux qui ont participé aux événements kurdes.

B. — Dispositions nouvelles.

10° Le président de la République sera désormais secondé par deux vice-présidents dont l'un doit être obligatoirement kurde.

11° Participation proportionnelle des Kurdes dans les domaines législatif, judiciaire et exécutif.

12° Tous les responsables de la fonction publique dans les zones à majorité kurde doivent être Kurdes.

13° Participation des Kurdes à tous les échelons de l'administration et du gouvernement sur la base de la compétence et de la proportionnalité.

14° La langue kurde est déclarée langue officielle pour l'administration et l'enseignement dans les zones à majorité kurde, au même titre que la langue arabe.

15° Proclamation de la langue kurde comme seconde langue dans le reste de l'Irak.

16° Reconnaissance du P.D.K. comme parti représentant le Mouvement national kurde.

17° Reconnaissance du droit des Kurdes à créer des organisations syndicales et culturelles de leur choix.

18° Création d'une radio et d'une télévision kurdes.

19° Création d'une maison d'édition et de diffusion des publications kurdes qui devront être généralisées.

20° Création de deux revues kurdes, l'une hebdomadaire, l'autre mensuelle.

21° Elargissement de la Direction de l'enseignement kurde.

22° Accélération de la réforme agraire et du plan de développement dans les zones kurdes.

23° D'une manière générale, participation des masses populaires kurdes aux droits et aux devoirs nationaux.

C. — Dispositions transitoires.

24° Indemnisation des populations sinistrées du fait des événements kurdes.

25° Attribution d'une pension aux familles ayant perdu un ou plusieurs membres de leur famille, ainsi qu'aux personnes rendues infirmes du fait de ces événements.

26° Réintégration des fonctionnaires qui ont abandonné leur poste pour participer au conflit.

27° Réinstallation des populations kurdes et arabes déplacées dans leurs lieux d'origine.

28° Réintégration des étudiants expulsés pour avoir pris part aux événements.

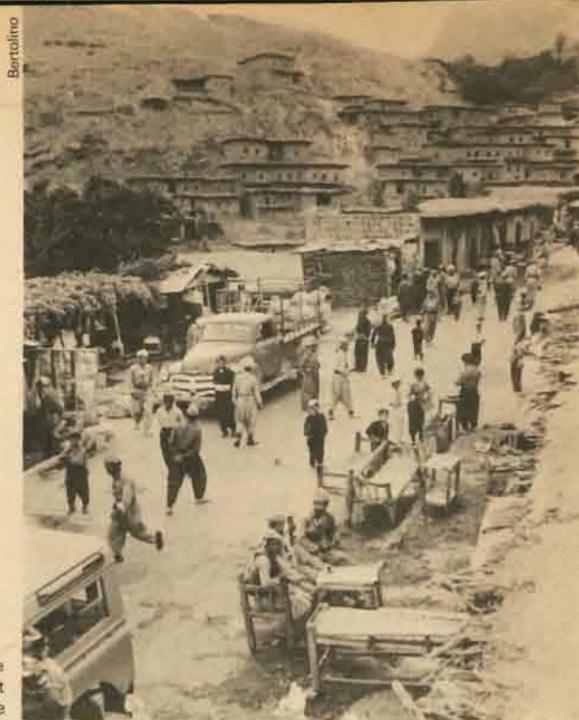
29° Amnistie fiscale des paysans kurdes qui n'ont pu acquitter leurs arriérés à ce jour.

30° En attendant la réalisation technique d'une radio et d'une télévision kurdes, l'horaire actuellement réservé aux émissions kurdes sur les réseaux existants sera élargi.

31° Le mouvement kurde s'engage à restituer aux forces armées irakiennes toutes les armes lourdes dont il dispose.

32° Il s'engage également à restituer à l'administration nationale l'émetteur radio qu'il utilisait.

De par ces dispositions, l'Irak devient désormais un Etat de type fédéral comprenant deux entités nationales autonomes, l'une arabe et l'autre kurde. Ce fait démontre sa foi dans la légitimité des droits du peuple kurde dans tous les pays, où qu'il se trouve, à l'autonomie et à un destin national, semblable à celui de la nation arabe tout entière.



Un village typiquement kurde



Les Kurdes sont des montagnards et comme tels leurs partisans étaient maîtres du terrain (photo page de droite).

ditionnels sont faits de récits, de contes et de chansons d'amour. Ils décrivent la lutte du peuple kurde contre les envahisseurs arabes, mongols, turcs, et les Croisés (Saladin était kurde).

La culture kurde connut un essor remarquable à la fin du VIII^e siècle (description de la lutte contre l'invasion arabe). C'est d'ailleurs à partir de cette époque que la tradition écrite se développe à côté de la tradition orale. Dès lors la langue kurde s'épanouit, avec l'élaboration d'une grammaire kurde et une floraison d'écrits théologiques, poétiques, et politiques (protestation contre les discriminations turques et arabes). C'est au XVII^e siècle que la littérature kurde atteint son plein épanouissement, avec Ehmédé Khani de Hakkîari (1650-1706) et son épopée des amours de Mem et Zin, poème en cinq mille vers ; celui-ci fit également des travaux sur la géographie kurde et un dictionnaire arabo-kurde.

Une histoire diversifiée

On assiste donc au développement continu de la culture kurde. Continu, dans la mesure où le peuple kurde est toujours en lutte pour maintenir son identité face à l'oppression turque (la puissance dominante pendant toute l'histoire moderne de la région), autant que pour élever la culture elle-même. L'interaction entre ces deux facteurs est d'ailleurs permanente.

Ce développement va jusqu'à son terme en débouchant sur le domaine social et politique proprement dit. Il n'est pas confiné aux questions de l'identité kurde elle-même, ou simplement aux thèmes romantiques et folkloriques de la vie de cette population. Dès le XIX^e siècle, Hajji Qadir de Khoi (1817-1894) dénonce les Mollahs et les Cheikhs

comme des « obstacles à la libération de la pensée », tout en écrivant des poèmes patriotiques.

On voit donc qu'il y a développement concomitant de la lutte politique et sociale du peuple kurde et de sa culture. C'est peut-être pour cette raison aussi que les Kurdes défendent souvent leur culture et leur identité moins en se référant à leur passé (une telle attitude peut conduire à la défense du passé en tant que tel) que par rapport à une situation présente. Il s'agit donc d'une approche positive.

Au XX^e siècle, le mouvement culturel kurde prend vraiment de l'ampleur, en même temps que le mouvement national, consécutif à l'écroulement de l'Empire ottoman. De nouveaux moyens (presse et radio) contribuent à sa diffusion.

Assez faible en Syrie, le mouvement culturel kurde s'est développé à partir de 1930, année au cours de laquelle il y eut des incidents qui firent prendre conscience aux Kurdes qu'ils devaient défendre leur culture pour défendre leurs droits. On assista à la naissance d'un alphabet kurde en caractères latins, et à celle d'une revue importante (Hawar).

C'est en Irak que le mouvement culturel est le plus intense, d'autant plus qu'il s'est enrichi d'un apport d'intellectuels kurdes fuyant les persécutions en Turquie. De plus, la culture kurde entre de plus en plus en contact avec elle des pays occidentaux et arabes. La chute de la monarchie hachémite d'Irak donna lieu à une éclosion littéraire aussi bien que politique chez les Kurdes qui bénéficièrent tout à coup de la liberté d'expression. L'année 1958/1959 vit des écrivains kurdes célébrer la victoire de la « République Démocratique des Kurdes et Arabes ». On célébrait la fraternité entre les deux peuples comme le fonde-

ment même du régime irakien. Contrairement aux pays voisins, il existait en Irak une université et des lycées kurdes, et les manuels d'histoire étaient rédigés en arabe et kurde. Mais le conflit qui débuta en 1961 ne pouvait que mettre un terme à cette situation.

La culture kurde est durement réprimée en Turquie. Le mot kurde ne doit, d'après les autorités d'Ankara, même pas exister. La minorité est désignée en tant que « Turcs montagnards ». Il est même interdit de diffuser l'alphabet kurde, sous peine de sanctions légales. L'existence de journaux en langue kurde est donc hors de question et la culture de cette minorité est surtout clandestine.

La situation n'est guère meilleure en Iran, bien qu'un hebdomadaire kurde ait vu le jour en 1959 (« Kurdistan ») et qu'il existe une chaire de kurde à l'université de Téhéran ; mais aucun établissement d'enseignement primaire ou secondaire n'enseigne en kurde. Les Kurdes d'Iran ne bénéficient pas du tout des mêmes avantages que ceux d'Irak ont obtenus. La politique iranienne est celle de « l'assimilation ».

En U.R.S.S., les Kurdes bénéficient d'avantages beaucoup plus grands que ceux des autres pays puisqu'ils ont le statut national. Bien qu'ils soient peu nombreux (150 000), on a assisté à un essor remarquable de la culture kurde soviétique, avec la publication de nombreux ouvrages dans cette langue, de journaux, et à la promotion de savants et intellectuels d'origine kurde.

E.R.

(1) Voir le livre de Joyce Blau : **Le problème kurde**, essai sociologique et historique. (Publications du Centre pour l'étude des problèmes du monde musulman contemporain.) Les données qui suivent sont extraites de cet ouvrage.

Origines et perspectives du mouvement national kurde

par Jean-Pierre Viennot



Bertolino

La question kurde a commencé à se poser, sous sa forme moderne, vers le début du XX^e siècle, époque qui marque, sur le plan politique, la désintégration de plus en plus poussée de l'Empire ottoman, cette autre « prison des peuples », par suite de la montée des différents mouvements d'émancipation nationale (peuples de la péninsule balkanique, puis Arabes, Kurdes et Arméniens), tous alors activement soutenus par les puissances occidentales et, sur le plan idéologique, le passage du vieil « ottomanisme » pan-islamique au nationalisme ethnique, révolutionnaire pour l'époque, qu'il soit arabe, kurde ou même turc. (« Jeunes Turcs »).

Tous les peuples jadis assujettis à la domination de la Sublime Porte se constituèrent en Etats nationaux indépendants ; le Kurdistan fit seule exception, pour des raisons à la fois locales et internationales. En effet, vers 1925, après de multiples hésitations, la Grande-Bretagne rattacha le Wilayet de Mossoul ou Kurdistan méridional, riche en pétrole, à la Mésopotamie arabe, pour constituer l'Etat irakien actuel, soumis à son mandat et au pouvoir de la dynastie cliente des Hashémites (Faysal, roi d'Irak). L'éphémère Traité de Sèvres (1920) prévoyait à la fois une Arménie indépendante et un Kurdistan autonome au Kurdistan turc, pouvant évoluer en un Etat indépendant, auquel pourrait se joindre le Wilayet de Mossoul ; mais le soulèvement national turc de Moustafa Kémal remit en question le rapport de forces survenu entre les Alliés et les Turcs en 1920, dont le Traité de Sèvres n'est que l'expression diplomatique. Les soulèvements kurdes, réclamant l'application des promesses d'auto-gouvernement faites aux Kurdes par la Grande-

Bretagne et l'Irak, en contrepartie de l'intégration de Mossoul à l'Irak, n'ont pratiquement pas cessé au Kurdistan irakien entre les deux guerres mondiales (1919, 1923, 1930-1933, 1935, 1943-1945) ; ils furent la plupart du temps réprimés conjointement par l'armée irakienne et la R.A.F. (bombardement des villages kurdes lors de la grande révolte de 1945, dirigée par Barzani qui, au plus fort de son extension, immobilisa 30 000 soldats irakiens).

« Civilisés par la force »

En Turquie, jusqu'en 1925 (insurrection de Cheïkh Saïd), les soulèvements kurdes gardèrent une coloration idéologique religieuse ; ensuite ils prendront un caractère exclusivement national (soulèvement de l'Aghri-Dagh en 1930, insurrection de Dersim en 1937). Depuis Moustafa Kémal, une persécution linguistique et culturelle d'une incroyable sévérité et persévérance sévit contre le peuple kurde en Turquie : interdiction de toute publication en langue kurde (même l'alphabet kurde doit être distribué clandestinement) (1), négation de l'existence nationale du peuple kurde, qualifié officiellement de « Turcs montagnards ». Après la répression de l'insurrection de Dersim, qui fit 40 000 victimes (100 intellectuels kurdes cousus dans des sacs de toile et noyés dans le lac de Van), Djalal Bey, ministre de l'Intérieur, n'avait-il pas déclaré, dans une formule restée célèbre dont le laconisme ne le cède qu'au cynisme : « Les brigands ont été civilisés par la force ! » Lui répond en écho, une déclaration plus récente, celle du général Djamal Gursel : « Si les incorrigibles Turcs montagnards ne se tiennent pas tranquilles, l'armée n'hésitera pas à bombarder et à détruire leurs villes et leurs villages. Il y aura un tel bain de

sang qu'ils seront engloutis, eux et leur pays » (16 novembre 1960, cité par « Dagens Nyheter de Stockholm », novembre 1960).

De même, en Iran, sous prétexte d'une proximité ethno-linguistique entre Kurdes et Persans (le Kurde fait partie du groupe des « langues iraniennes » comme le baloutche, le persan et le pashtou, l'une des deux langues officielles de l'Afghanistan) la réalité de l'existence nationale du peuple kurde est niée et toute publication en langue kurde est interdite. Actuellement des centaines de militants du Parti démocratique du Kurdistan iranien sont détenus dans les prisons du Shah et plusieurs dizaines ont été fusillés, dont certains leaders connus du Parti, dont les cadavres ont été exposés en public pour terroriser le peuple kurde en Iran (Ismaël Chérif Zadé, Soleïman Ahmed Moeyni, Molla Awara).

En 1946, par suite de l'effondrement du pouvoir central, suite à l'occupation du Nord de l'Iran par les troupes soviétiques et du Sud par les troupes britanniques, dans le cadre de la coopération alliée, une République autonome kurde s'était créée à Mahâbâd mais, contrairement à la République démocratique d'Azerbaïdjan (capital : Tabriz) créée à la même époque, présentant tous les traits d'un régime de démocratie populaire, avait un caractère purement nationaliste. Malgré la brièveté de son existence (janvier à décembre 1946), elle accomplit une œuvre remarquable, en particulier dans le domaine culturel : publication de journaux, revues et manuels scolaires en langue kurde. Elle fut finalement écrasée par l'armée iranienne, activement soutenue par l'impérialisme américain, et son président, Qazi Mohammed, fut pendu le 31 mars 1947, avec plusieurs autres



Cette famille a vécu dans la guerre pendant des années. Est-ce pour elle l'aube d'une ère nouvelle ?

leaders kurdes. Molla Moustafa Barzani, le leader kurde qui a participé à toutes les insurrections kurdes en Irak depuis 1930, avait été fait général dans l'armée de la République de Mahâbâd; après la chute de la République, poursuivi par les armées de trois Etats (Turquie, Iran et Irak), il se réfugia en Arménie soviétique le 15 juin 1947, après une « Longue marche » à pied d'un mois et demi, à travers les régions montagneuses des confins irako-iraniens.

En général, les trois principaux Etats se partageant le Kurdistan (Turquie, Iran et Irak) maintiendront d'étroites relations entre eux, en particulier par

l'intermédiaire de pactes militaires (pacte de Saad-âbâd en 1937 puis pacte de Bagdad en 1955), pour coordonner la répression policière contre les activités du mouvement nationaliste kurde.

La révolution anti-monarchique du 14 juillet 1958 en Irak va relancer la question kurde : Barzani est autorisé par Kassem à revenir en Irak tandis que le Parti démocratique du Kurdistan, le grand parti nationaliste kurde fondé en 1946, anti-impérialiste et socialement progressiste, va pouvoir jouir d'une totale liberté d'activités pendant les deux premières années de la République.

Par la suite, Kassem revint sur les droits nationaux accordés aux Kurdes, ce qui provoqua le soulèvement armé de septembre 1961, qui dure depuis plus de huit ans, entrecoupé de plusieurs cessez-le-feu (février 1963, février 1964 et juillet 1966) et plusieurs tentatives infructueuses de négociations (plan de décentralisation du gouvernement Bazzâz en juin 1966). Les différents juntes militaires qui se sont succédé à Bagdad depuis la chute de Kassem (8 février 1963), toutes animées par une conception chauvine et réactionnaire du nationalisme arabe, se sont épuisées à vouloir écraser dans le sang la résistance armée du peuple kurde. Celle-ci a provoqué un clivage fondamental dans l'éventail des forces politiques irakiennes, la gauche irakienne, en particulier le Parti communiste irakien, soutenant franchement l'objectif de l'autonomie du Kurdistan irakien, au point que l'on peut considérer que l'attitude à l'égard de la question kurde en Irak est le plus sûr critère qui différencie aujourd'hui un progressiste arabe d'un nationaliste chauvin et réactionnaire. Cela est si vrai que certains militants et officiers arabes, en général marxistes ou communistes, combattent aujourd'hui les armes à la main dans les maquis kurdes contre leur propre gouvernement (brigade Kemal) et que plusieurs révoltes ont éclaté au sein du contingent irakien pour refuser de participer à la guerre anti-kurde (révolte du camp Rashid en juillet 1963, noyée dans le sang par la « garde nationale » baassiste et qui fit plusieurs centaines de victimes) tandis qu'au contraire certains chefs de tribus kurdes et grands propriétaires fonciers, grassement stipendiés, collaborent avec l'armée irakienne contre le mouvement de Barzani.

Au cours de ces huit années de guerre, marquées par des tragédies humaines et des sacrifices incalculables, tous les moyens de destruction massive

ont été employés par l'armée irakienne, abondamment pourvue en armes par la plupart des grands Etats du monde (France, U.S.A., Grande-Bretagne, U.R.S.S.) : bombardement au napalm des villages kurdes et des populations civiles à l'acide sulfurique, usage de gaz asphyxiant, destruction du cheptel et incendie des récoltes. Tout récemment, encore, le 19 septembre 1969, l'armée irakienne avait brûlé vifs 67 enfants et femmes dans une grotte du village de Dakan, pour se venger d'une embuscade meurtrière. L'insurrection de septembre 1961 a pris un caractère totalement national et profondément populaire, rassemblant, côte à côte, paysans, intellectuels citadins, officiers kurdes déserteurs, petits propriétaires fonciers et chefs de tribus, et a pratiquement instauré un état d'autonomie de fait dans les zones libérées du Kurdistan : tribunaux et administration kurde mise en place par le Parti démocratique du Kurdistan (P.D.K.), ouverture d'écoles kurdes et publication de manuels scolaires en langue kurde, ouverture d'une radio clandestine (« La Voix du Kurdistan libre »), attentivement écoutée au Kurdistan turc et iranien. Dans le cadre des contradictions de plus en plus aiguës entre l'Iran et l'Irak, l'insurrection kurde a pu profiter de la « bienveillante neutralité de l'Iran » (ouverture de la frontière irako-iranienne en particulier, permettant l'évacuation des blessés et l'arrivée des médicaments) dans la mesure, où tactiquement, elle s'abstenait de poser la question kurde en Turquie et en Iran, avant l'obtention de l'autonomie du Kurdistan irakien mais, d'une façon générale, elle est restée complètement et scandaleusement isolée sur le plan international. Seule l'U.R.S.S. a posé à l'O.N.U. la « question du génocide pratiqué contre le peuple kurde par le gouvernement de la République irakienne » en juillet

Les étapes du conflit

8 juin 1961. — Mustapha Barzani demande au général Kassem, chef de l'Etat, l'autonomie du Kurdistan irakien, l'arrêt de la répression et la libération des détenus politiques. Cette demande accompagne la naissance du mouvement insurrectionnel.

11 janvier 1963. — Le général Kassem lance un ultimatum aux rebelles kurdes. Il leur fixe un délai de dix jours pour faire leur soumission.

8 février 1963. — Coup d'Etat militaire à Bagdad où le général Kassem est tué.

9 février 1963. — Les Kurdes annoncent un cessez-le-feu.

11 mars 1963. — Le nouveau régime, présidé par le général Abd-el-Salam Aref, reconnaît les droits nationaux des Kurdes d'Irak. Une trêve va s'instaurer.

10 juin 1963. — La radio de Bagdad ordonne à Mustapha Barzani et à ses partisans de se soumettre dans les 24 heures. Le gouvernement irakien a décidé de reprendre les hostilités si cet ordre n'est pas suivi d'effet.

18 novembre 1963. — Le maréchal Aref prend le pouvoir en éliminant les ministres et autres dirigeants « ba'sistes ».

29 novembre 1963. — Le maréchal appelle de nouveau les partisans kurdes à la reddition.

10 février 1964. — Un accord de

cessez-le-feu est conclu.

4 mai 1964. — Une Constitution provisoire est promulguée à Bagdad, qui ignore le droit des Kurdes à l'autonomie.

28 février 1965. — Les combats reprennent.

19 mai 1966. — Mustapha Barzani précise que son mouvement n'entend pas « faire sécession de l'Etat irakien ».

22 mai 1966. — Nouvel ultimatum de Bagdad aux partisans kurdes.

29 juin 1966. — Le chef du gouvernement de Bagdad, Abd-el-Rahman Bazzaz, fait connaître un plan de règlement du problème kurde.

4 juillet 1966. — Proclamation d'un cessez-le-feu.

22 août 1966. — Nouveau chef du gouvernement, Nagi Taleb reprend à son compte l'accord conclu par son prédécesseur avec les leaders kurdes.

17 juillet 1968. — Le maréchal Hassan Al-Bakr prend le pouvoir avec ses amis du Ba'th. Lui aussi reprend à son compte l'accord conclu le 29 juin 1966.

3 janvier 1969. — Reprise des opérations contre les partisans kurdes.

10 octobre 1969. — Bagdad rend publiques un certain nombre de mesures en faveur des Kurdes.

26 janvier 1970. — Le gouvernement décrète une amnistie générale alors que les négociations se poursuivent.

14 JUILLET EN PRISON

Une voix lointaine
Traverse à peine les murs...
Es-tu blanche, noire ou rouge ?
Avance davantage,
Comme l'eau se déversant sur le feu !
Descends dans mon âme
Et répands des fleurs dans ma cellule.

Une brise légère véhicule un écho :
« Vive la République ! »
Est-un rêve ? Quelle République ?
Non, ce n'est pas un rêve,
C'est le festival de République.

Ô toi, corps gisant en prison,
Ô vous, chaînes, soyez silencieuses ;
Et toi, souffle qui frappe ma cellule,
Endors-toi comme un bébé.
Laissez cette voix lointaine
Qui siffle comme une balle d'assaut
Pénétrer dans mes oreilles ;
Laissez-la retourner comme le grondement d'un canon
Et laissez les étincelles embraser ma tête en feu.

Ô toi qui cultive la terre,
Souris en paix ;
La mort est passée...

Abdullah Goran
poète kurde contemporain (1904-1962).

FANFARE POUR LES HÉROS

Dans ma patrie le soleil se lève
Et les fanfares résonnent pour les héros.

Ô bien-aimée, réveillez-vous,
Car nous voici libres comme le feu,
Libres comme l'oiseau et comme le jour.

Le mur qui nous séparait n'est plus,
Le tyran ne nous gouverne plus,
Car nous voici libres comme le feu,
Libres comme l'oiseau et comme le jour.

Notre peuple est plus puissant que l'orage
Plus fort que les baïonnettes du roi abattu.
Ô bien-aimée, notre armée en a eu raison,
Elle a marché droit et embrassé le peuple
Comme les vagues embrassent la plage.

Ô bien-aimée, réveillez-vous !
Dans ma patrie c'est carnaval
Et les fanfares résonnent pour les héros.

Abdul-Wahhâb Bayyâtî,
poète irakien contemporain.

EUROPE

revue littéraire, mensuelle

fondée en 1923

*

Son dernier
numéro spécial :

DUMAS
père

15 F



— J'ai signé pour un feuilleton qui aurait dû commencer voici plusieurs jours. Un roman excellent et que, j'en suis sûr, vous estimerez comme je le fais.

— De qui ?

— D'Alexandre Dumas.

— Vous n'allez pas me comparer à ce nègre ?

Le mot « racisme » n'étant pas encore inventé, il serait anachronique d'imputer à Balzac des sentiments que nous réproprions aujourd'hui. Contentons-nous de voir dans son exclamation cette affable confraternité entre écrivains, seraient-ils mulâtres, quarterons, noirs, jaunes ou blancs, dont l'expression ne semble pas s'être tellement adoucie de nos jours.

Pierre ABRAHAM

21, rue de Richelieu, Paris (2^e)
C.C.P. 4560-04 Paris

→

1963, période de répression sanglante contre le mouvement communiste en Irak.

Les récents accords conclus entre Bagdad et Molla Moustafa Barzani représentent donc, avant toute chose, le fruit de huit années de guérilla quasi-ininterrompue et traduisent le poids politique croissant du mouvement kurde en Irak. Il est encore trop tôt, avec les informations dont on dispose actuellement, pour savoir si ces accords dépassent les plans de « décentralisation » (la-markaziyya) précédemment élaborés par le gouvernement (plan de Bazzâz) ou débouchent sur l'autonomie (hukm dhâti), telle que l'ont définie les responsables kurdes (mémoire d'avril 1963), qui implique l'élection au Kurdistan d'une assemblée législative, de laquelle serait issu un conseil exécutif, compétent pour toutes les affaires locales (santé, instruction, justice, administration etc.), sauf les Affaires étrangères et la Défense, donc aboutit à la fédéralisation de l'Etat irakien. La reconnaissance complète par Bagdad des revendications kurdes d'ordre culturel et linguistique signifie sans aucun doute une concession sérieuse et importante de sa part. D'autre part les Kurdes semblent avoir obtenu satisfaction sur un point essentiel, qui avait été la pierre d'achoppement de toutes les négociations précédentes : la non-dissolution des forces armées de la Résistance kurde (pêshmarga), unique garantie de la permanence des institutions autonomes au Kurdistan irakien, lorsqu'on sait l'instabilité politique chronique de l'Irak.

La constitution d'une République irakienne fédérative arabo-kurde constituerait sans aucun doute une puissante base d'appui pour le mouvement national kurde en Turquie et en Iran et un pôle d'attraction culturelle pour tous

les Kurdes du Moyen-Orient. Les gouvernements d'Ankara et de Téhéran l'ont parfaitement compris et c'est pourquoi ils manifestent actuellement les plus vives inquiétudes devant la possibilité de l'accès prochain du Kurdistan irakien à une autonomie reconnue par Bagdad, qui aura des conséquences révolutionnaires sur l'état d'esprit des Kurdes des pays voisins. Le mouvement kurde constitue en fait une véritable révolution, porteuse d'une éthique révolutionnaire (2), dans la mesure où il pousse à un bouleversement structurel des Etats irakien, iranien et turc, dans le sens du fédéralisme, est allié aux forces d'opposition dans ces trois pays, conteste les frontières artificielles qui divisent le Kurdistan, séquelle de l'intervention impérialiste au Moyen-Orient, tout comme le mouvement nationaliste unioniste arabe conteste la balkanisation de l'Orient arabe, enfin est porté par des revendications sociales pressantes, en particulier agraires, qui ne vont pas manquer de mettre en pleine lumière les contradictions sociales du mouvement kurde, masquées durant la phase de libération nationale.

Jean-Pierre VIENNOT *

(1) Un décret (n° 6/7635) a paru au Journal officiel de la République turque (14 février 1967) « interdisant et déclarant illégale l'entrée et la distribution en Turquie de tout matériel d'origine étrangère en langue kurde, sous quelque forme que ce soit (publications, disques, enregistrements etc.) ».

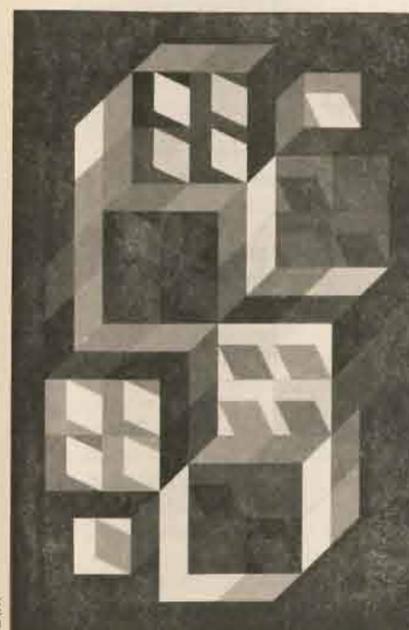
(2) Voir le livre de Jean Pradier « Les Kurdes, révolution silencieuse » (Documents « Frères du monde », Bordeaux, 1968).

* Chargé de cours au Centre universitaire des langues orientales vivantes (Histoire du Kurdistan). Auteur d'une thèse en Sorbonne sur la question kurde.

Peinture

L'obstination de Vasarely

L'artiste fait un pari sur l'avenir
des besoins et des satisfactions de l'homme

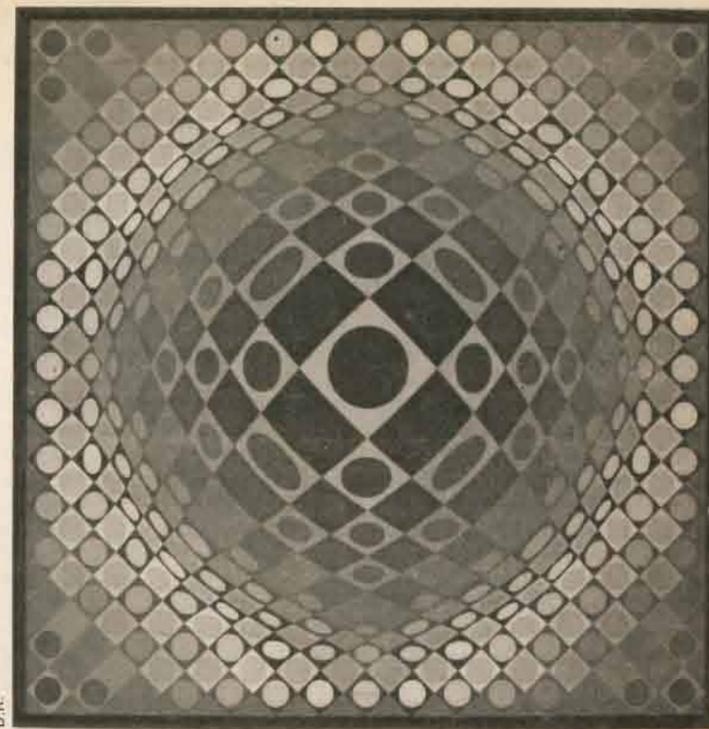


D.R.

VINGT-CINQ ans après sa première exposition (qui coïncidait avec l'ouverture de la Galerie Denise René), à laquelle il demeura toujours fidèle) Vasarely fait sa neuvième exposition dans cette même galerie. Rarement un artiste a montré une telle permanence dans son style, dans son inspiration, tout au long d'une carrière qui, au demeurant, présente une évolution incontestable. La conséquence en est que le spectateur de la manifestation actuelle ne saurait être désorienté par la méconnaissance de l'œuvre passée, comme c'est le cas général lorsqu'une personne aborde en cours de route le cheminement d'un artiste. Chaque étape est ici une synthèse des étapes antérieures.

L'œuvre de Vasarely consiste essentiellement en une exploration de certaine géométrie des lignes et des fragmentations de la surface qu'elles occasionnent. Il en naît d'abord des jeux optiques qui associent intimement, dans le plan, des suggestions de volume à celles de la surface à deux

Deux aspects de l'œuvre de Vasarely, complémentaires. A gauche, « Tridim P.P. ». A droite, « Vega-jon ».



dimensions ; et, dans l'espace, suscitent la réduction à deux dimensions de constructions à trois dimensions. Sur cette ambiguïté, l'auteur met l'accent par le titre même : Hommage au plan ambigu. En certaines périodes, Vasarely se consacra au noir et blanc ; en d'autres — aujourd'hui, par exemple — il fait éclater des tons vifs, souvent purs, bleu, rouge, vert, parfois aussi nuancés ou dégradés, animant par là la somme des éléments graphiques (carrés souvent) contenant eux-mêmes des figures géométriques simples. Dans l'espace apparaissent donc des éléments optiques de perspective qui peuvent contredire les structures tridimensionnelles ; et par contre, sur un plan, des déformations progressives, continues, des réseaux linéaires imposent l'interprétation en volumes.

Cela revient à agir sur le monde extérieur, en lui conférant un mouvement subjectif, psychique même, réel dans ses moyens, mais non dans son existence matérielle ; en détruisant ses limites de connaissance traditionnelle, expérimentale élémentaire. C'est donc effectivement un dépassement, un élargissement de l'expérience personnelle sensible, qui s'applique à la surface, à l'architecture, c'est une sorte de destruction explosive de ce qu'on appelle aujourd'hui communément l'environnement, une irruption d'une poésie très particulière, mais obsédante dans son immensité. Il me souvient de réunions, voici près de vingt-cinq ans dans cette même galerie, où se discutaient les effets physiques, physiologiques, psychologiques, psychiques des lignes et des couleurs. Tout

cela pouvait être étudié de deux points de vue : celui du savant qui eut réalisé un très grand nombre d'expériences hiérarchisées, progressives ; celui du créateur qui, par sa démarche propre, élabore des œuvres efficaces et dont la technique, pour logique et rigoureuse qu'elle puisse être, ne relève que de la puissance d'une personnalité.

L'obstination de Vasarely dans sa voie de recherche est une caractéristique de l'art ; ses ouvertures techniques et poétiques sont sociales, collectives, et, dans l'ensemble, prospectives. C'est un pari, logique, sur l'avenir des besoins et des satisfactions de l'homme. Cela correspond à une vérité. Cela est convaincant, à condition de ne pas croire à la Vérité absolue, et de reconnaître que la complexité, l'immensité de l'humain permet, et exige, la coexistence d'une infinité de vérités, toujours en mutation, toujours renaissantes ; et que le développement de la densité du social (conséquence de celui de la démographie et de la technique) correspond aussi à celui des besoins individualistes.

Robert VRINAT

GANTS - TÉTINES



Chez votre pharmacien

« Les travailleurs immigrés en France »

Elie KAGAN



Les immigrés sont le plus souvent utilisés pour les travaux les plus insalubres.

A plus d'un titre, le livre de Bernard Granotier (1) mérite une large diffusion :

1° Il fournit une masse importante d'informations sur le travail, le logement, la formation des travailleurs immigrés et sur la pathologie de l'immigration ;

2° Il situe les immigrés dans la structure sociale française et montre comment le racisme et la xénophobie « se révèlent fonctionnels dans le cadre du maintien de l'ordre social et du pouvoir de la classe dominante » (p. 242) ;

3° Il critique, de manière pertinente, des doctrines qui donnent de l'immigration une version tronquée ;

4° Il montre que ce phénomène est irréversible aussi longtemps que subsisteront les inégalités de développement entre la France et ses pays fournisseurs ;

5° L'auteur dit nettement que les revendications particulières des travailleurs étrangers « n'ont de chances d'aboutir qu'en s'articulant sur les revendications et le projet socialiste communs » à la classe ouvrière (p. 17).

Ces points méritent d'être développés. La description générale de la situation des immigrés s'appuie sur une partie seulement des documents existants mais le choix est judicieux. L'addition de ces données aboutit à un bilan sombre et pourtant, comme le dit Granotier, la réalité l'est sans doute beaucoup plus « puisque les enquêtes et observations laissent passer les aspects les plus mesquins ou les plus sordides du destin des clandestins » (p. 143), c'est-à-dire de la majorité des immigrés. Les conditions de travail

(embauche, horaires, salaires, chômage, accidents de travail) sont passés en revue. L'alphabétisation et la formation professionnelle sont analysées pour ce qu'elles sont en fait : une mise en valeur de la force de travail. Mais seule une fraction très maigre de la population est concernée, puisque la destination « normale » des immigrés est l'occupation des métiers défavorisés.

Une seule issue

Sur la morbidité et la criminalité, Granotier réunit des données qu'on ne répètera jamais assez, puisque les communications de masse, dans leur majorité, ne cessent de colporter des contre-vérités. Il faut donc redire que si le taux de syphilis est légèrement plus élevé chez les Nord-Africains que chez les Français, il n'est pas besoin de chercher l'explication du côté d'une « spécificité » des Nord-Africains, mais bien dans les conditions de vie précaires et antisexuelles de tous ces travailleurs, en général seuls en France. La tuberculose s'étend bien chez les noirs : 4 % en 1964, 12 % en 1967, mais chez la plupart d'entre eux, c'est après un an, ou plus, de séjour, qu'elle apparaît. Aussi, non seulement le travailleur noir n'« apporte » pas de maladies, mais il s'expose lui-même à de nouvelles maladies, etc.

Quant à la criminalité, l'étude des chiffres fait éclater tous les stéréotypes de l'étranger délinquant. Exemples : il y a eu, en 1967, 47 Algériens impliqués dans des affaires de meurtres ou tentatives de meurtres. Rappelons qu'il y a plus de 600 000 Algériens en France...

Six ont été inculpés pour viol cette même année, aucun n'a été impliqué dans une affaire de hold-up...

Le sort de ces travailleurs est sinistre en vérité. Granotier montre éloquemment que la charité, l'aide, le paternalisme ne pourront en modifier le caractère, car ces travailleurs « sont destinés à des conditions d'existence inférieures » (p. 21). Les propositions d'assistance sociale ne serviront qu'à éviter le pire.

La France, comme l'ensemble des pays capitalistes avancés, ne peut se passer de cette main-d'œuvre. Les « gains » sont multiples : atténuation des pénuries de main-d'œuvre, frein à la hausse des salaires et des prix, élévation du taux de croissance, promotion des travailleurs nationaux, appoint démographique, etc.

On sait le sort qui leur est fait en échange : la mort récente de cinq travailleurs africains dans un taudis n'est pas un « accident » c'est-à-dire quelque chose d'imprévisible, d'exceptionnel. Leurs conditions d'existence les exposent, quotidiennement, aux maladies, aux accidents de travail, à la mort.

La seule issue est la solidarité active des immigrés et des Français s'organisant ensemble pour mener leur lutte commune.

En mai 1968, quelque chose a bougé. Mais ce n'était qu'un début et le statut juridique et social de ces travailleurs n'a pas changé...

Jeanine VERDES-LEROUX.

(1) *Les travailleurs immigrés en France*, Ed. Maspero.

Iu... vu... entendu

● Malgré la guerre, les 3 millions d'enfants sud-vietnamiens vont à l'école. L'Association d'amitié franco-vietnamienne s'est fixé comme objectif de collecter ou acheter 3 millions de cahiers. Un compte spécial a été ouvert : Pasteur Vogé - C.C.P. La Source 31.378.41. Des cahiers peuvent être envoyés ou remis au siège de l'Association : 37, rue Ballu, Paris (9°).

● **Slimane ou l'Homme-Cailou**, de Jean Pègri, a été présentée à Paris, au théâtre « Le kaléidoscope » (sur l'œuvre de J. Pègri, voir « Droit & Liberté » de janvier 1969).

● Une exposition — ouverte jusqu'au 30 avril — est présentée à Paris, aux Instituts d'Extrême-Orient, 22, avenue du Président-Wilson (16°), consacrée à Gandhi, pour la célébration du centenaire de la naissance du Mahatma.

● Cuelco expose ses œuvres jusqu'au 12 avril, au Musée d'Art moderne de Paris, 11, avenue du Président Wilson (16°). Dans le même cadre, sont présentées des gravures de Burstein, Milshtein et Weisbuch.

● Picasso a fait don de 800 œuvres au Musée de Barcelone qui porte son nom.

● L'article de Jean-Cussat-Blanc sur le théâtre africain,

paru dans notre dernier numéro contenait une erreur typographique. Il fallait lire : « Et voici Boukman dans **Les Voix des Sirènes**, grand poème scénique, épique et tragique. Entre la Marquise « versaillaise », l'Arlequin aristocrate expéditif, le Pierrot dévot du compromis et la Mort civilisatrice et coloniale, l'Anonyme sans voix livré au juge est l'éternel coupable. Seul intelligent pitoyable, je veux dire humain : le Diable. »

Théâtre

« On veut la lumière, allons-y ! »

Un opéra-parodie en deux procès restituée l'affaire Dreyfus et la société où elle s'est déroulée.

UNE spectatrice du théâtre de France disait à l'entracte : « Cette pièce me fait penser à « Dieu, que la guerre est jolie ! ».

Il nous paraît intéressant pour mieux situer la pièce et déterminer son originalité, d'examiner en quoi ces deux pièces se rapprochent et s'éloignent l'une de l'autre. D'abord leurs points communs : toutes deux sont des pièces traitant un sujet politique. Toutes deux sont satiriques ou parodiques. Toutes deux dénoncent l'absurdité d'un certain système militaire et les « valeurs » morales et politiques qu'il prétend incarner.

Les deux spectacles sont agrémentés de chansons, mais alors que dans « Dieu, que la guerre est jolie ! », on intercale des célèbres chansons d'époque, magnifiquement révélatrices de la mentalité des diverses couches sociales — chansons introduites à la manière du théâtre brechtien, avec cette même préoccupation de la « distanciation », dans « On veut la lumière, allons-y ! » — célèbre phrase prononcée par Zola — toute la pièce est construite dans les règles d'un opéra avec solistes, duos, chœur, opéra où tout se chante et rien ne se parle. On imagine aisément ce que cela peut produire quand il s'agit de traiter un sujet aussi important que celui de l'affaire Dreyfus.

Autant prévenir le spectateur : la pièce — qui s'intitule opéra-parodie en deux procès — procède par allusions, et ne peut en aucun cas, dans la forme qu'elle revêt, être compréhensible au spectateur ignorant tout de « l'Affaire » — à moins que celui-ci ne lise auparavant le programme, particulièrement informatif.

La forme en question est tout à fait originale, car elle s'appuie en grande partie sur la musique, celle de Claude Prey qui l'a faite « coller » sur des paroles historiques, l'histoire n'excluant ni le comique, ni le grotesque, ni l'ignoble. Il ne manque pas d'épithètes pour qualifier l'étalage de mauvaise foi et bonne conscience des auteurs de la machination où sont mêlés les « grands chefs », les « sous-chefs » (aigris), les « jeunes chefs » (prétentieux) les « subalternes » (comiques), les « ministres de la Guerre », le « chef de l'anthropométrie », le « graphologue », « l'instructeur », « le pré-



PIC

sident », « l'avocat », « l'égérie de l'attaché » et quelques autres personnages joués par cinq chanteurs-comédiens dont le ténor, le baryton, la basse et une mezzo. Certains d'entre eux paraissent avoir des difficultés sur le plan vocal, mais il est vrai que le côté parodique de ce spectacle — monté sur une série de sketches aux titres révélateurs — ne peut-être qu'accentué par l'aspect sinon faussé du moins forcé de la voix ; cette pièce ne peut être chantée sur le ton parfaitement juste, car alors c'est de la pièce elle-même qu'on se moquerait et non de ses sous-entendus, lesquels risqueraient de s'évanouir sous de trop jolis effets vocaux.

Toute une époque

La musique, d'ailleurs qui n'a pas seulement pour fonction de se juxtaposer, d'accompagner les chanteurs, est souvent autonome, elle accentue ainsi le côté grotesque, le côté granguignolesque, le côté farce à la Courteline ou à la Feydeau ; cette composition musicale scénique est digne des plus grands compositeurs contemporains.

Daniel Chabrun, qui, habituellement dirige, au pupitre de chef, les plus grands orchestres symphoniques souligne par sa présence décontractée et anticléronieuse (il est adossé ou juché sur le piano à queue), cette parodie d'opéra, ou, pour être plus exact, cet opéra-parodie. Les décors, les dispositifs scéniques, les costumes, les objets ont été créés ou insérés dans l'esprit

du théâtre moderne, où il importe surtout de dépouiller la scène.

La mise en scène introduit, en même temps que les personnages vivants (les comédiens-chanteurs), des gros plans de diapositives significatifs : extraits de journaux, *fac-similé* du fameux bordereau, Dreyfus et ses adversaires, dreyfusards et anti-dreyfusards, sont projetés sous forme de bandes dessinées ou dessins humoristiques particulièrement évocateurs. L'introduction d'un extrait brut, non retouché, sur la guerre des tranchées démontre quelle suite a été donnée aux affrontements qui sont évoqués.

A travers Dreyfus, les personnages impliqués dans cette affaire et son retentissement sur l'opinion publique, c'est toute une époque qui est reconstituée ici : une époque proche et lointaine, une société familière et difficile à cerner : la société française d'avant la Première Guerre mondiale, en même temps que l'art touchant ou odieux, ridicule ou sublime, ou cette société se reconnaît.

Claude Prey mérite le plus grand succès pour sa pièce (1), ainsi que toute la troupe musicale d'Angers qui, de façon exemplaire, démontre que Paris et quelques autres grands centres ne détiennent pas à eux seuls, le monopole de la création artistique.

Charles FUTERMAN

(1) La pièce (créée au Festival d'Avignon) qui a été jouée à Paris au théâtre de France-Odéon sera présentée dans diverses Maisons de la culture.

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9°) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M° Saint-Lazare - Trinité)
(6°) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M° Sèvres - Babylone)
(10°) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M° Château-d'Eau).

Magasins ouverts tous les lundis

SOIRÉE DE L'AMITIÉ

LE 10 avril, à la Salle Pleyel, le M.R.A.P. organise une *Soirée de l'Amitié*. Rien d'original, direz-vous puisque depuis sa naissance, le M.R.A.P. a tenu dans cette même salle un gala presque chaque année. Pourtant l'innovation existe... pas seulement dans le titre, mais aussi et surtout dans le contenu, dans la conception du spectacle.

Jeter un pont entre les diverses minorités vivant en France, en rassemblant des artistes et un public représentatifs de plusieurs d'entre elles (selon les possibilités du moment), tel est le principe de base de cette soirée. Gitans, Antillais, Africains, noirs américains, Portugais, Sud-Américains, juifs, vont se cotoyer sur scène, et espérons-le, dans la salle. Plusieurs vedettes ont aussi accepté d'apporter leur concours : il ne s'agit pas pour elles de symboliser tel ou tel pays mais plutôt de faire acte militant, antiraciste.

Mais lisez donc ci-dessous ce qui les caractérise et vous comprendrez notre choix et leur acceptation...

Georges Moustaki

« Le Météque » (1 500 000 exemplaires). « Le temps de vivre », « Requiem pour n'importe qui... », c'est Georges Moustaki, juif d'origine grecque, venu d'Égypte en France où il a composé et écrit les plus belles chansons d'Edith Piaf, de Barbara, de Serge Reggiani. Aujourd'hui, il s'est fait son propre interprète.



Georges Moustaki

Judith

« La voix caressante et mystérieuse de Judith — ce beau nom biblique qui veut dire : la survie — semble tissée de frêles cordes de cette tendresse diffuse où baignaient les juifs de l'Est », écrit le rabbin Josy Eisenberg au verso du disque de chansons yiddish enregistré par la chanteuse.



Maria d'Apparecida



Yvan Labejof



Judith

Yvan Labejof

« Oui ! Labejof Yvan, c'est mon vrai nom (laissons-lui donc le soin de se présenter !). Pourquoi voulez-vous que j'aie m'encombrer d'un autre nom ? Non ! je n'ai pas d'ancêtres russes, mais bretons, c'est bien possible. Mon âge... je ne sais pas. On ne m'en a jamais donné. Bien sûr que je suis un vrai noir. Comment l'avez-vous deviné ? ».

Bill Coleman

Bill Coleman est l'un des plus grands trompettistes de jazz.

Sa sonorité est une des plus belles que l'on puisse entendre : son jeu est délicat, sensible, allié à une technique assurée, son imagination musicale remarquable. Il swingue et crée partout une ambiance trépidante.

Maria d'Apparecida

« J'ai besoin qu'on m'aime. Je voudrais que tous les hommes soient frères. » Maria d'Apparecida est tout entière dans cette phrase.

Partie du Brésil, le Brésil misérable des « favellas », une dure mais éblouissante carrière l'amène sur la scène de l'Opéra, dans le rôle de « Carmen ». Des récitals de musique classique brésilienne la font voyager à travers le monde.

Serge Lama

On l'appelle le « miraculé ». Victime d'un très grave accident de voiture, alors que sa jeune gloire s'affirmait de plus en plus, seuls sa force de caractère, son courage physique et moral lui permirent de remonter sur scène et d'être aujourd'hui parmi les meilleurs.



Bill Coleman

José-Mario Branco

Il a vingt-sept ans. Né au Portugal, où il vécut, jusqu'en 1962, il poursuit parallèlement des études de piano, de composition musicale, de direction d'orchestre, d'anthropologie musicale, ainsi que de lettres et d'économie.

Arrivé à Paris, il fonde et dirige une chorale portugaise en 1963 puis, à la Ligue de l'Enseignement, une troupe portugaise de théâtre amateur qui produit des spectacles dans le cadre de l'animation culturelle vers les émigrés portugais de la région parisienne.

Chanteur-auteur-compositeur, en français et en portugais, José-Mario Branco vient d'éditer un disque de chansons portugaises.

Les Guaranis

Francisco Marin, paraguayen et sa femme Florence, danseuse ; Ignacio, le harpiste ; Virgilio, guitariste et chanteur ; tous deux paraguayens et enfin Luis, argentin et danseur : ce sont les Guaranis.

Leur ambition : faire connaître au plus large public possible la musique d'Amérique du Sud sans jamais céder à l'imitation ou à la facilité.

Maïssa Rouda et le « kolo » tzigane

Une dizaine de musiciens et danseurs entoureront Maïssa Rouda, chanteuse tzigane née à Leningrad.

Le virtuose Jarko Jovanovic, qui fit partie des ballets russes d'Irina Grjebina, accompagnera à la balalaïka Maïssa Rouda ainsi que le « kolo » (groupe de danseurs) du Comité international tzigane qui exécutera des danses yougoslaves.

Frida Boccara

Née à Casablanca en 1940, dans une famille de musiciens et de peintres, tout la prédisposait à une vocation artistique. Elle acheva pourtant ses études et obtint une licence de lettres, sans pour autant négliger le chant classique : elle était soprano lyrique.

Pourtant, elle forma avec son frère et sa sœur (qui est toujours sa pianiste et l'accompagne partout) un trio spécialisé dans les « negro spirituals ». Présentée aux Platters, elle remplit d'enthousiasme leur impresario, Buck Ram, auteur de « Only you » : celui-ci la fit venir en France.



Serge Lama



José-Mario Branco



Les Guaranis



Maïssa Rouda



Frida Boccara



le cinéma

L'Enfant sauvage

C'est dans l'Aveyron que des paysans ont traqué une petite bête maigre et sauvage. Il s'agissait d'un petit homme élevé dans la forêt qui, livré à lui-même, avait retrouvé l'instinct animal pour tout perdre de sa nature humaine. Telle une bête capturée, l'enfant (d'une douzaine d'années) tente de prendre la fuite pour regagner la forêt, mais les paysans l'encerclent à nouveau.

Objet de curiosité, il est envoyé à Paris dans une école de sourds-muets. Un professeur s'intéresse à lui et obtient l'autorisation de l'emmener dans sa maison en dehors de la ville, où lui-même et sa gouvernante prennent en charge l'éducation de l'enfant. Et voilà que commence la grande épreuve : ramener le sauvage à un niveau humain. Il s'agit de lui inculquer d'abord les habitudes les plus élémentaires : utiliser ses mains, se vêtir, boire et manger à table, marcher debout, dormir dans un lit... L'enfant se révolte maintes fois, mais parvient tout de même à assimiler ce qu'un bébé assimile petit à petit. La plus grande épreuve commence lorsque le professeur, gentil mais obsédé par son désir de réussir l'expérience, essaie de lui apprendre à émettre des sons articulés, à associer les objets à leur image (voire lire), à comparer et à déduire... Au cours de ces leçons interminables, Victor, debout près de la fenêtre, porte son regard langoureusement vers la nature, chaque fois que son professeur tourne la tête. Un jour le désir d'évasion lui fait prendre, à quatre pattes, les sentiers familiers de la forêt. Mais, bien vite, il revient chez ses maîtres, guidé comme il l'était par son affectivité naissante et la perte de ses instincts qui, autrefois, garantissaient son adaptabilité à la vie sauvage.

Le film de François Truffaut s'arrête là, au point où, après maints efforts, l'enfant n'est parvenu à acquiescer qu'à moitié l'image de l'homme. Sa conscience n'est qu'à demi éveillée. C'est un spécimen d'un demi-homme (à ne pas confondre avec les simples d'esprit) qui ne sera probablement jamais accompli, jamais à sa place, car trop tard l'a-t-on arraché à sa torpeur animale, dans laquelle il était heureux, pour lui inculquer artificiellement la « dignité humaine ». Oui, la conscience est rattrapable pour toute créature vivante, mais existe-t-il vraiment une nature humaine ? Jean-Pierre Cargol est attachant et émouvant jusqu'aux larmes.

Ilana SHAVIT.



les livres

Le Scorpion

« Comment leur expliquer cette double vérité, vraie en même temps :
CE PAYS HORS DUQUEL N'IMPORTE OU JE SERAI EN EXIL

.....
CE PAYS DANS LEQUEL JE N'AI JAMAIS CESSÉ D'ÊTRE EN EXIL. »

Le drame des personnages du troisième roman d'Albert Memmi (1) est tout entier contenu dans ces quelques mots.

Ce drame est aussi bien, évidemment, celui d'Albert Memmi lui-même, Tunisien d'origine juive et de culture française qui, depuis une quinzaine d'années maintenant, continue à vivre, en France cette fois, son double exil.

C'est cette situation qui nous vaut ce roman d'une lecture difficile au début, mais riche de questions et qui présente des personnages attachants.

La marque de ce livre est la sincérité. L'auteur va d'ailleurs jusqu'à se mettre en cause lui-même (« J'entrevois maintenant seulement que toute mon œuvre publiée n'est que l'incessant commentaire d'une œuvre à venir... »)

Imilio, écrivain, est parti, on ne sait où ni dans quelles circonstances. Son frère, médecin (« Quoi qu'il arrive, je ne quitterai jamais ce pays, dit-il au tout début du « Scorpion ». C'est le mien, j'y suis né, j'y suis plus utile que n'importe où ailleurs, je n'ai pas le droit d'abandonner ces gens, surtout maintenant »), retrouve des manuscrits qu'il nous présente dans l'ordre où il les découvre lui-même, contes, nouvelles, fragments de roman, pages de journal (une synthèse n'est évidemment pas possible).

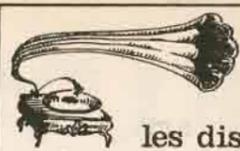
Deux « Je », celui d'Imilio et de Marcel, se superposent, qui expriment la réalité de la situation d'Albert Memmi.

La réalité. On a parfois reproché à Memmi, à juste titre à notre avis, d'analyser des situations données mais figées, sans qu'il tienne compte de l'évolution des choses. La réalité de personnages de roman est tout autre chose : ceux-ci vivent, pas toujours comme on le souhaiterait, mais la vie est là qui décide.

Avec « La Statue de sel » et « Agar », Albert Memmi avait montré quel romancier il était. Avec « Le Scorpion », il dépasse, parce que son interrogation est plus grave, ses deux premiers romans en profondeur.

Jean-Pierre SAID.

(1) Ed. Gallimard.



les disques

Souvenirs du Bolchoï

Les représentations du Théâtre Bolchoï à l'Opéra de Paris auraient pu être une occasion unique de rencontre entre spectateurs d'obédiences diverses, réunis par un même amour, celui de la musique. Les « exigences » de notre théâtre national ne permirent point l'accès du palais Garnier à toutes les bourses...

Les responsables du Bolchoï m'ont confirmé n'avoir aucun droit de regard sur le prix des places, celui-ci étant établi par nos compatriotes...

Mais, le **Chant du Monde** a édité deux microsillons — souvenirs de son passage à Paris : **Les grandes voix du Bolchoï** (U. DLX 78466) qui restitue les grands ensembles vocaux du répertoire.



Galvina Vichnievskaia

Sur le plan purement musical, il serait heureux que des discophiles ajoutent à ces deux nouveautés un microsillon réédité pour la circonstance : **Ouvertures d'opéras russes**, par l'orchestre du Bolchoï sous la direction d'Evgueni Svetlanov (D. LDX 78433) qui de Borodine à Glinka en passant par Rimski-Korsakov et Moussorgski, laisse une impression de grande beauté, quelque chose comme un exemple de ce que l'orchestre ajoute à une partition de qualité.

Ainsi le Bolchoï est retourné dans sa patrie, laissant derrière lui, dans un flot de souvenirs de qualité, une impression d'insuffisance puisque nous étions nombreux à être privés de ses apparitions... Heureusement, une fois encore, le disque, sans le trahir, saura nous faire participer à cette fête : l'opéra.

Bernard SANNIER-SALABERT.



les arts

Un Salon pas comme les autres

Le Salon de Pâques 1970, à la Galerie Raymond Duncan (31, rue de Seine) maintient une tradition chère à son fondateur et ouvre une voie nouvelle à l'échange entre artistes... entre hommes.

Il faut être reconnaissant à cette galerie d'offrir la possibilité, à de nombreux artistes qui n'ont point la possibilité d'exposer dans une galerie parisienne, de voir leurs œuvres offertes aux cimaises toujours très fréquentées de la rue de Seine.

La renommée de la Galerie américaine de Duncan, Madison Avenue à New York, drainera ainsi un public étranger enclin à suivre les efforts de ce promoteur de l'art français.

La tradition veut que les lauréats du Prix de New York, qu'organise chaque année la Galerie, voient leurs œuvres portées outre atlantique et bénéficient ainsi d'un appui considérable pour leur promotion sur le marché de la peinture.

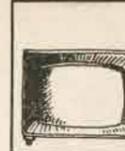
On retrouvera au Salon de Pâques 1970 les lauréats de cette année : Di Maccio, Minvielle, Debat et Roux, entre autres, dont la diversité d'expression montre bien le soin qu'apporte le jury dans sa sélection.

Nouvelle venue parmi les exposants : Suzanne-Marie Huttin, dont on avait remarqué l'an passé l'envoi au Salon des Femmes peintres et dont on retrouvera ici la vigueur de trait et la palette colorée, dont deux toiles : la nature morte en bleu et le bouquet, rivalisent d'harmonie et de poésie.

Il était naturel que nous attirions l'attention des peintres sur cette ouverture offerte aux talents neufs dans le contexte d'une meilleure connaissance des peuples par ce qu'ils ont de plus communicatif : l'art.

Le Salon de Pâques 1970 de la Galerie Raymond Duncan sera prolongé jusqu'en avril.

B.S.-S.



la télévision

L'aventure humaine

« L'aventure humaine » de Paul Seban, série proposée par le Service de la recherche de l'O.R.T.F. vient à point pour nous rappeler qu'il existe une télévision passionnante mais d'un caractère, hélas, beaucoup trop rarissime : celle qui prétend mettre à la portée d'un grand nombre de téléspectateurs, et sans « vulgarisation », sans schématisation mutilante, des idées scientifiques essentielles. En l'occurrence, il s'agit de celles de M. le professeur Leroi-Gourhan, professeur de préhistoire à la Sorbonne, un des maîtres les plus autorisés en sa matière.

Disons tout de suite, qu'après trop d'émissions pseudo-scientifiques — je pense notamment à cet insipide « Tribunal de l'impossible » où des charlatans sont conviés à bavarder sur n'importe quoi — j'ai eu l'impression de respirer une bouffée d'air pur : Paul Seban a réussi. Ses deux premières émissions, bien que diffusées à des heures un peu trop tardives, étaient captivantes. Le sujet de la série, il est vrai, ne peut laisser personne indifférent dans la mesure où il pose cette question : d'où vient l'homme ? Dans le fond, autant que dans sa forme, la réponse est passionnante : elle précise les critères fondamentaux de l'homme depuis plusieurs centaines de millénaires : la station debout, la face courte (mâchoire sans canine offensive), main libre pendant la locomotion, possession d'outils amovibles. Elle montre que les premières formes de culture — les dessins découverts dans les grottes — sont étonnamment identiques en des points distants de milliers de kilomètres et des époques séparées par des dizaines de millénaires.

J'ai apprécié aussi la rigueur scientifique des propos de M. Leroi-Gourhan qui se refuse à tout aventurisme pour s'en tenir aux faits exacts.

Cette série prouve en fin de compte que l'homme est le reflet dans sa conscience de toute son évolution historique tant biologique, physiologique que psychologique, et des conditions dans lesquelles s'est effectuée cette évolution, c'est-à-dire des diverses sociétés qui se sont succédées depuis les origines.

C'est une bonne télévision qui, à la réflexion, a le mérite supplémentaire de nous rappeler que tous les hommes sont frères.

Jean CONTE.



le théâtre

Opérette

Le théâtre de W. Gombrowicz, c'est la transposition du processus historique sur la scène, entre quatre murs, ou mieux, pour l'amener entre quatre planches, dans un cercueil. La démarche est intéressante, même si nous ne sommes pas d'accord avec les conclusions que tire Gombrowicz de l'histoire.

« Opérette », c'est l'enterrement des sociétés passées et présentes, la longue marche vers le cercueil de la monarchie et de la bourgeoisie, mais aussi de l'Eglise, du fascisme et du régime stalinien. Un schéma historique sans perspective. Monde irrémédiablement perdu où tout et tous se dégradent. Les nobles, aveugles devant toute réalité sont devenus des objets (lampe, table), mais ils s'adaptent à leur nouvelle situation dans ce présent qui les dépasse, vivant ou rêvant du passé. Le curé a relevé sa soutane, passé du rouge à lèvres : il est devenu femme. Les bourgeois, banquiers et militaires, à l'heure du nazisme, sont devenus fascistes. Mais toutes ces mascarades sont celles de l'histoire, les costumes ont changé, les hommes (l'homme) sont toujours là. Cette tempête se déroule sous l'œil de Flor, « le maître de la mode », car évidemment (et pour Gombrowicz aussi) la mode n'est qu'un produit de l'idéologie dominante. L'habit, le monocle, le chapeau-claque ne sanctionnant que l'appartenance de classe, l'étiquette politique. Le maître de la mode créant de nouveaux costumes, créait l'histoire.

Et les costumes défilent dans la Salle Gémier du Palais de Chaillot... jusqu'à ce que l'histoire s'arrête. Albertinette revendique la nudité, symbole de la jeunesse débarrassée de tout costume idéologique. La rupture est consommée avec l'ancienne société. C'est l'unique perspective que nous offre « Opérette » : Gombrowicz met son espoir tout entier en la jeunesse. Mais la bourgeoisie n'a-t-elle pas accepté cette nudité ? C'est-à-dire ce refus de toute étiquette et d'idéologie politique. Qu'Albertinette propose-t-elle d'autre ? Rien !... Ce sont les grandes tirades de nu u u u u u u u u u u u u u u u e... Tout cela n'est que langage d'à-côté. « La jeunesse » s'est réellement expliquée en mai et juin 1968 et Gombrowicz a feint de ne pas entendre. « Opérette n'a rien à voir, ni avec la droite ni avec la gauche » a-t-il dit !... Et la jeunesse n'aime pas le milieu...

Henri LAJOURS.

TEAM Claude Froger Club Bleu

PRÉPARATION/ASSISTANCE

MEAN barquette, spider
RENAULT Gordini et 1600
FORD
HONDA Kit pour N 600
et moto
AUSTIN...
à partir d'éléments
CONDRIILLIER



Renseignements :

- Paris-Centre-Automobile, 40, avenue de la Porte-de-Villiers, Paris (17^e) (754.00.54)
- Paris-Centre-Automobile, 52, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris (1^{er}) (488.14.18)

Un cadeau vous est réservé : un POSTE-TRANSISTOR que vous pourrez retirer à « Droit & Liberté » sur présentation de la facture.

LA VIE DU M.R.A.P.

AVRIL 1970

La longue Journée

D'ANNEE en année, la tradition s'implante, s'approfondit : la Journée nationale pour l'élimination de la discrimination raciale a donné lieu, en France, à un nombre sans précédent d'initiatives.

A vrai dire, il ne s'agit pas seulement d'une journée : le 21 mars constitue en quelque sorte un pivot, autour duquel s'organisent, durant plusieurs semaines, des manifestations diverses. Ainsi, cette date, fixée par les Nations unies joue indéniablement un rôle mobilisateur, permettant à tous ceux qui combattent le racisme, de s'affirmer ensemble, de faire converger leurs efforts.

Grâce à l'action du M.R.A.P., notre pays est l'un de ceux où la Journée internationale rencontre le plus d'échos, touche le plus largement l'opinion publique. Cela tient, pour beaucoup à l'ardente participation de la jeunesse qui, d'emblée, a trouvé là un moyen valable pour exprimer son opposition vigoureuse aux discriminations raciales, sa soif de connaître tous les peuples, de se solidariser avec toutes les luttes pour le progrès.

Avec les immigrés

Le M.R.A.P. avait proposé qu'en France, la Journée internationale ait pour thème, cette année, le logement des immigrés et les problèmes qui s'y rattachent : c'était attirer l'attention à la fois sur les conditions de vie de ces quelque trois millions de travailleurs et de leurs familles, et sur leurs relations avec la population française. Ce thème a été débattu dans des centaines de réunions, donnant lieu un peu partout à une prise de conscience, qui renforcera sans aucun doute le soutien nécessaire aux travailleurs immigrés dans la défense de leurs droits, ainsi que la connaissance, l'amitié réciproques.

Il faut souligner à cet égard l'apport décisif du film *Etranges étrangers*, numéro de mars du magazine filmé d'information « Certifié exact », produit par le

C.R.E.P.A.C. (Centre de recherches pour l'éducation permanente et l'action culturelle) qu'anime Roger Louis. Ce film doit être diffusé à travers la France dans un millier de salles non-commerciales (Maisons de jeunes, centres culturels, foyer socio-éducatifs, etc.) ; en vue des débats qui suivent sa projection, les animateurs locaux ont reçu une riche documentation réalisée en partie avec le concours du M.R.A.P. et de « Droit & Liberté ». Dans bien des cas, les comités locaux de notre Mouvement ont pris part à l'organisation et au déroulement des séances ; ailleurs, c'est sur l'initiative ou par l'intermédiaire du M.R.A.P. lui-même qu'est présenté « Etranges étrangers ». La Journée internationale et le thème proposé auront ainsi bénéficié d'un « support » particulièrement efficace.

Ce jeudi-là, au « Studio 43 »

A Paris, c'est par une initiative originale du M.R.A.P. qu'a été marquée la Journée internationale : six films ont été projetés, le jeudi 19 mars au « Studio 43 », à l'intention des étudiants, lycéens et enseignants. Le programme se répartissait en trois séances, comportant des débats de 30 à 45 minutes, dont deux furent animés par Albert Lévy, et un par Fred Hermantin, avec la participation entre autres, des cinéastes Jean Schmidt et Ali Ghalem.

Des livres, brochures et documents sur les immigrés et sur tous les aspects du racisme, ainsi que de nombreux exemplaires de « Droit & Liberté » étaient mis à la disposition de l'assistance, qui s'est renouvelée plusieurs fois au cours de la journée.

La conférence de presse

C'est dans la même salle qu'a eu lieu à 16 h 30 (entre deux séances cinématographiques) la conférence de presse au cours de laquelle le M.R.A.P. a rendu

publiques ses propositions pour une politique de la migration (1).

Pierre Paraf, président du Mouvement, a rappelé tout d'abord le sens de la Journée internationale, précisant que la date choisie par l'O.N.U. était celle du massacre de Sharpeville, perpétré par les autorités racistes d'Afrique du Sud, il y a tout juste dix ans.

Puis notre président a évoqué la situation des travailleurs immigrés, qui en dépit de leur apport irremplaçable à l'économie française, sont traités d'une façon injuste, souvent inhumaine. Il a montré que les structures d'accueil, l'amélioration des conditions de vie de ces travailleurs devraient être à la charge de l'Etat et du patronat qui souhaitent leur présence, source d'un profit considérable, et que les gouvernements des pays d'origine ne sauraient s'en désintéresser.

Mettant l'accent sur les discriminations, les incompréhensions, la xénophobie dont souffrent les immigrés et leurs familles, Pierre Paraf a souligné ensuite la persistance d'autres formes de racisme, notamment l'antisémitisme dans notre pays même : en témoignent les campagnes calomnieuses d'Amiens et de Troyes, après celles d'Orléans, du Mans, de Lille ou de Toulouse ; et aussi certaines prises de positions confuses tendant à isoler les juifs, à les rejeter hors de la communauté nationale, au cours des polémiques relatives aux problèmes du Proche-Orient.

Remédier aux carences

M^e Fred Hermantin, secrétaire national du M.R.A.P., a commenté ensuite en détail nos propositions pour une politique de la migration. Il a, en particulier, exprimé la crainte que les déclarations de M. Chaban-Delmas sur la suppression rapide des bidonvilles et des taudis ne soient pas plus suivies d'effet que celles de M. Debré, il

(1) Voir le texte complet de ces propositions en pages



y a six ans : alors que le nombre des immigrés ne cesse de croître, il faudrait, pour les loger décemment, prévoir des crédits à la mesure des besoins ; or, jusqu'à présent, les réalisations du Fonds d'action sociale, alimenté aux trois quarts par les retenues sur les allocations familiales des immigrés ne profitent qu'à une infime minorité de ceux-ci.

M^r Hermant a indiqué, d'autre part, que, selon la loi, tout travailleur étranger entrant en France devrait disposer d'un contrat de travail et se voir garantir le logement. Or, la loi n'est pas appliquée : 18 % seulement des entrées se font sous l'égide de l'Office national de l'immigration, ce qui dispense de prendre des mesures d'accueil et d'organisation pour 82 % des travailleurs immigrés, qui sont pourtant considérés par les pouvoirs publics et le patronat comme indispensables à l'économie française.

C'est pour remédier à ces carences que sont formulées les propositions du M.R.A.P.

La responsabilité des éducateurs

Prenant à son tour la parole, le professeur Marc-André Bloch, président du C.L.E.P.R. (Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux) a attiré l'attention des journalistes sur les efforts de cet organisme, qui collabore étroitement avec le M.R.A.P. Constatant l'existence de préjugés raciaux chez les jeunes enfants (qu'ils proviennent d'attitudes spontanées ou de la pression du milieu), M.-A. Bloch a souligné la responsabilité des enseignants et des éducateurs dans l'action contre le racisme. Il a montré que, pour être valable, une telle action pédagogique supposait un certain renouveau dans les méthodes et la recherche permanente d'une véritable éducation civique.

Les nombreuses questions posées aux trois orateurs pendant près d'une heure leur ont permis ensuite d'éclairer les as-

pects les plus divers du racisme et de la lutte menée par le M.R.A.P.

L'étape du 10 avril

Il n'est pas encore possible de faire le bilan de la Journée internationale, ou, plus exactement, de ces quatre ou cinq semaines de mars-avril au cours desquelles s'exprime en France — désormais chaque année — la dénonciation la plus active du racisme sous toutes ses formes.

Précisons que pendant cette période, le M.R.A.P. a été assailli de demandes de documentation (provenant de jeunes et d'enseignants), de films, de photos, de bibliographies, etc... ; qu'il n'a pu qu'à grand peine faire face aux multiples demandes de conférenciers et d'animateurs qui lui ont été faites ; qu'entraînés par tant d'exemples, d'autres comités, groupes, associations, M.J.C., préparent des réunions, conférences, projections ou expositions qui prolongeront jusqu'à l'été les effets du 21 mars.

La *Soirée de l'Amitié*, que le M.R.A.P. organise le 10 avril, salle Pleyel, ne représentera donc pas réellement la fin d'une campagne comme cela avait été prévu, mais une étape, l'occasion d'un élan nouveau. Dédiée à tous les immigrés, cette rencontre internationale d'artistes de talent, sera certes un spectacle de grande qualité que nos amis applaudiront avec joie ; ce sera la récompense des efforts accomplis ces dernières semaines. Cependant, le succès de cette importante manifestation exige le concours très actif de tous les militants de la région parisienne, qui doivent la faire connaître par tous les moyens possibles, dans tous les milieux intéressés, et se consacrer, sans relâche, à la diffusion des billets.

Du 21 mars au 10 avril, notre Mouvement aura, de la sorte, accru encore son influence et son efficacité, mobilisé autour de lui de nombreux antiracistes, dont le soutien moral et matériel est indispensable au développement de son action.

Prochain « 4 à 7 » le 18 avril

Les « 4 à 7 du samedi » ont été interrompus pendant les congés de Pâques.

Le prochain débat aura pour thème : *Les juifs de France et l'Etat d'Israël*, avec la participation de

Sylvie Korcaz, auteur du livre qui porte ce titre.

Il aura lieu le 18 avril, à partir de 16 heures, au siège du M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, Paris (2^e) (métro Etienne-Marcel).

INSIGNES NAZIS INTERDITS AU MARCHÉ AUX PUCES

Nous avons relaté en février les protestations du comité du M.R.A.P. de Saint-Ouen, lors d'une diffusion de « Droit & Liberté » contre la vente massive d'insignes et d'uniformes nazis au Marché aux Pucés. Le comité avait attiré l'attention de la municipalité sur ce scandale, comme l'avait fait la délégation de notre Mouvement qui s'était rendue en janvier auprès du préfet de Police.

Nous apprenons avec satisfaction que M. Fernand Lefort, maire de Saint-Ouen, sénateur, conseiller général de la Seine-Saint-Denis vient de prendre, en date du 18 février 1970, un arrêté interdisant l'exposition et la vente d'objets évoquant le régime nazi :

- a) dans l'ensemble des marchés publics et communaux ;
- b) dans les marchés privés délimités par le périmètre du Marché aux Pucés ;
- c) par la méthode dite « à la sauvette » sur le territoire communal.

Les « considérant » de l'arrêté soulignent notamment : « que ces pièces ne sont souvent que des reproductions dépourvues de tout caractère historique ; que même ce caractère historique ne doit servir qu'à l'intérêt documentaire des études sur la guerre 39-45 ; que Saint-Ouen est une ville qui a considérablement souffert de la guerre et de la répression nazies ; que ces témoignages d'un passé douloureux et encore récent n'ont pas manqué de heurter le sentiment général de la population »...

Tous les amis du M.R.A.P., tous ses militants, se réjouiront de cette initiative.

LE CARNET DE D.L.

MARIAGE

Serge Kriwkoski, ancien conseiller municipal de Marseille et Madame ont la joie de faire part du mariage de leur fille **Marianne** avec Monsieur **Jean-Christophe Slucki**, ingénieur en informatique.

Le mariage a eu lieu dans l'intimité à Marseille, le vendredi 20 mars 1970.

La presse et la Journée internationale

Les quotidiens parisiens de toutes tendances ont annoncé les manifestations organisées par le M.R.A.P. en mars : la présentation du film « Etranges étrangers » le 13, à la cinémathèque du Musée de l'Homme, la « Journée Jeunesse » du 19 mars au « Studio 43 », et ont rendu compte de la conférence de presse de Pierre Paraf, Fred Hermant et Marc-André Bloch.

Un certain nombre de journaux de province, et divers périodiques ont également signalé la Journée internationale et publié des articles sur le racisme, évoquant notamment le problème des travailleurs immigrés.

Nous signalons en particulier la très intéressante enquête de Jean Lacouture : « Les Français sont-ils racistes ? » parue dans **Le Monde** des 20, 21 et 22 mars. D'autre part **L'Humanité-Dimanche** du 8 mars a publié un dossier reproduisant l'essentiel d'un récent débat organisé par le M.R.A.P. au cours de ses « 4 à 7 du samedi », sur le thème : médecine et racisme.

Le 21 mars, dans l'émission « Information Première », l'O.R.T.F. a marqué la Journée internationale par une interview de Germaine Tillion, maître de recherches au C.N.R.S.

Faites
abonner
vos amis
à

droit & liberté



Le M.R.A.P. vient d'éditer un tract illustré expliquant la situation des travailleurs émigrés et les causes de leur venue en France ; ce tract réfute les préjugés divers qui circulent à propos de ces travailleurs. Il est à la disposition des comités locaux et de tout groupement intéressé à sa diffusion.

EN BREF

● La série de six conférences-débats sur différents aspects du racisme s'est terminée à la M.J.C. de La Grette, à Besançon, le 11 mars, par celle d'Albert Lévy, secrétaire national, sur le thème : nazisme et néo-nazisme.

● Au nom du M.R.A.P., M^r Imerglik, membre du Bureau national, a pris la parole au mémorial du martyr juif inconnu, le dimanche 8 mars, à la cérémonie commémorative organisée par la société mutualiste des Amis de Przytyck.

● Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P. et Alexandre Chil-Kozlowsky, secrétaire national ont été reçus par la société mutualiste des Amis de Varsovie, le 10 mars. Ils ont exposé les positions et l'action du M.R.A.P. sur les aspects actuels de la lutte contre l'antisémitisme et sur la crise du Proche-Orient.

● A Rennes, Marie Couton, membre du Bureau national, a participé à différents débats sur les travailleurs immigrés, à l'occasion de la projection du film « Etranges étrangers ». Elle était notamment présente, le 6 mars, à la conférence de M. de Bernis, professeur à l'Institut de recherches économiques et de planification de l'université de Grenoble.

● Des représentants du M.R.A.P. ont pris la parole dans les débats consécutifs à la projection d'« Etranges étrangers », le 11 mars à Troyes, les 11 et 12 mars à Fontenay-aux-Roses (92), le 13 mars à Tassin-la-Demi-Lune, près de Lyon.

● Au nom du comité local d'Agen, Jean Cussat-Blanc, qui en est l'animateur, a participé à un débat sur les travailleurs immigrés, organisé le 20 mars sous l'égide de la Fédération des œuvres laïques de cette ville.

● Le 6 mars, au lycée Paul-Eluard de Saint-Denis, un débat a été organisé au foyer socio-éducatif, avec la participation de Roger Maria, membre du bureau national. La création d'un comité du M.R.A.P. a été décidée, comprenant des élèves et des professeurs.

● Le 17 mars, c'est au lycée mixte d'Argenteuil, qu'avait lieu un débat au foyer socio-éducatif, avec la participation d'Albert Lévy. Une exposition sur la déportation a eu lieu pendant la semaine qui précède ce débat.

● Table ronde sur les travailleurs immigrés, le 6 mars, à la M.J.C. de Charleville-Mézières (Ardennes). Le M.R.A.P. était représenté par Elisabeth Parmentier.

● Le comité d'établissement de Kodak a organisé deux débats sur les travailleurs immigrés, après la projection d'« Etranges étrangers ». Ils ont été animés respectivement par Elisabeth Parmentier (le 19 mars à Vincennes) et par Alain Gausse, membre du Bureau national (le 21 mars à Sevran).

● Le nouveau comité local d'Asnières a organisé le 20 mars la projection de « Négritudes » et de « Derrière la fenêtre ». Un débat a suivi, à l'issue duquel, quatre adhésions au M.R.A.P. ont été enregistrées.

CE MOIS-CI

Vendredi 10 avril, à 17 h 30, au Club U.N.E.S.C.O. du lycée Marcelin-Berthelot, à Saint-maur (94), conférence-débat sur l'apartheid, avec la participation de M^e Marcel Manville.

Samedi 11 avril, à 20 h 30, au 174, rue Raymond-Losserand, Paris (14^e), projection d'« Etranges étrangers », suivie d'un débat animé par un représentant du M.R.A.P.

Mardi 14 avril, à 20 h 30, soirée cinématographique organisée par le Comité de Nancy du M.R.A.P., en conclusion de la campagne et de l'enquête qu'il a entreprises sur la situation des travailleurs immigrés en Meurthe-et-Moselle.

Vendredi 24 avril, à 17 h 30, débat sur les travailleurs immigrés, au foyer socio-éducatif du lycée Romain-Rolland à Ivry (94).

Des chercheurs approuvent notre action

Nous avons reçu la résolution suivante :

Les participants du Colloque « L'ethnocide à travers les Amériques » à Paris, les 25, 26 et 27 février 1970, sous les auspices du C.N.R.S., s'associent à la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars 1970).

Sensibilisés — par leurs recherches particulières — aux formes multiples du racisme contemporain, ils ont aussi conscience du caractère de dramatique urgence que peut revêtir, dans un pays comme le nôtre, le problème des travailleurs immigrés — objet principal des travaux de la journée du 21 mars.

Soucieux, par conséquent, de ne rien négliger de ce qui pourrait favoriser une information sérieuse et une mise en branle progressive de l'opinion publique dans ce domaine, les soussignés appuient l'initiative du M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix), organisateur de la journée du 21 mars, et affirment ainsi, une fois de plus, leur volonté de travailler à une plus grande compréhension entre les hommes.

Pour le Colloque : Robert Jaulin.

Des films à voir et diffuser

A U cours de la « Journée Jeunesse » qui s'est déroulée le 19 mars à Paris, au « Studio 43 », le M.R.A.P. a présenté six films constituant un programme complet sur les problèmes des travailleurs immigrés. A 10 h 30 : **O Salto**, de Christian de Chalonges et **Les trois cousins**, de René Vautier. A 14 heures : **Mais où sont les nègres d'antan?** de Martin et Bocher, **Négritudes**, de Jean Schmidt, et **La noire de...**, de Sambéné Ousmane. A 18 heures : **Etranges étrangers**.

Nous avons déjà publié ici des articles sur les deux longs métrages : **O Salto**, Prix de la Fraternité 1968, qui évoque l'émigration et l'arrivée en France des travailleurs portugais; ainsi que **La noire de...**, drame d'une bonne africaine amenée en France par un couple d'Européens, qui, en dépit de leur bonne volonté, ne parviennent pas à empêcher son suicide.

Les trois cousins, raconte brièvement la tragique aventure de jeunes Algériens débarquant en France sans travail et sans logement, qui se termine par l'asphyxie dans une cabane où ils avaient pu enfin trouver refuge.

Mais où sont les nègres d'antan? dessin animé humoristique est la satire d'une certaine ethnologie paternaliste et... lucrative, rendue caduque par la décolonisation.

Négritudes

Le nouveau film de Jean Schmidt, court métrage de 30 minutes, n'est pas seulement un reportage sur les travailleurs africains à Paris, mais une méditation, empreinte de poésie profondément humaine, situant le sort de ces esclaves de notre temps dans le prolongement de l'histoire coloniale.

Œuvre percutante par ses images comme par son commentaire, **Négritudes** nous conduit dans ces caves, évoquant la cale des navires négriers, où des hommes se trouvent parqués en plein Paris, parias brutalement confrontés à une société inconnue, déconcertante et cruelle. Des documents sur l'oppression séculaire des peuples africains et l'aliénation qui

en résulte, d'atroces séquences sur le massacre de Sharpeville, illustrent le contexte qui a engendré cette situation, et justifient le sentiment de révolte, que traduit le cri d'un jeune poète : « Afrique réveille-toi ! » sur lequel s'achève le film en un crescendo saisissant.

Etranges étrangers

Le « magazine d'information » réalisé par l'équipe de Roger Louis est d'une longueur inaccoutumée : une heure. Mais on suit avec un intérêt sans cesse renouvelé ses différentes séquences, dont chacune constitue un document pris sur le vif avec une extraordinaire aptitude à faire ressortir l'essentiel, le significatif, où rien n'est de trop, où tout « porte ».

L'« accueil » des Portugais à la gare d'Austerlitz, par des policiers sans aménité, un chauffeur de taxi raciste, et un représentant du consulat à l'œil inquisiteur; l'interview de M. Karman, maire d'Aubervilliers; la lutte des travailleurs africains de cette ville contre le gérant du foyer où cinq d'entre eux sont morts asphyxiés; les réactions diverses de la population voisine; la « confession » d'un employeur du bâtiment, expliquant pourquoi il « aime » les travailleurs immigrés; le commentaire — chef-d'œuvre d'humour noir — fait par un Algérien pendant la visite de son « château », au bidonville de Nanterre; la grève déclenchée sur un chantier après la venue d'une délégation syndicale : autant de facettes d'un vaste problème, qui nous font découvrir progressivement, dans un esprit combatif, une réalité trop souvent masquée et mystifiée.

L'ensemble de ces films mérite d'être utilisé pour un programme complet, pendant une journée ou un week-end. Les deux derniers sont à recommander particulièrement pour des réunions-débats. On peut en faire la demande au M.R.A.P. (1).

(1) Pour faciliter la diffusion de ces films, en particulier « Négritudes » et « Etranges étrangers », prière de proposer deux ou trois dates possibles pour la location, et de faire la demande au moins deux semaines à l'avance.

EDUCATION A LA FRATERNITE

Le C.L.E.P.R. épinglé

VOUS ne savez pas pourquoi « deux malheureux adolescents en sont venus au suicide par le feu à propos du Biafra »? C'est à cause du M.R.A.P., tout simplement. Ou plutôt du C.L.E.P.R., mais Rivarol (numéro du 12 février 1970), qui ne connaît pas le C.L.E.P.R. mais qui lit Droit et Liberté, s'en prend au M.R.A.P., ayant retenu de notre numéro de février le dossier relatant le colloque d'enseignants organisé par le C.L.E.P.R. au lycée Sophie Germain. Rivarol est ému. Il y a de quoi ! « L'anti-racisme, nouvelle discipline scolaire ! ». On aura tout vu... Si les éducateurs pratiquent maintenant « la mise en condition des chères têtes blondes » (sic) pour leur enseigner — conformément à la devise républicaine et à la Déclaration des Droits — la fraternité humaine, et si cet enseignement se répand, et si les chères têtes blondes se mettent à y croire (on ne sait jamais !), c'est bien simple : demain, il n'y aura plus de clientèle pour Rivarol.

Le C.E.S. de Marly « a révélé aux élèves, à leur grande honte qu'ils étaient racistes sans le savoir ». L'Ecole Alsacienne « n'a rien à envier au C.E.S. de Marly ». L'école Decroly elle-même a emboîté le pas : « Les bambins sauront tout sur les funestes activités du Ku-Klux-Klan, même si ce doit être au prix d'une ignorance totale de l'histoire de France... ».

*

Nous, au C.L.E.P.R., nous nous étions dit naïvement, il y a dix ans : « Si nous attendons que tous les Français soient d'accord sur tout pour les faire travailler ensemble, l'attente sera longue. Mais si nous travaillons tous ensemble une question sur laquelle l'unanimité entre Français est indiscutable, nous avons une chance de les voir se rapprocher, même dans les questions qui les divisent ». Et nous pensions que le sens de la fraternité était précisément cette question-là.

Nous nous étions trompés. L'unanimité n'est pas faite, entre Français, sur la fraternité.

Mais... Rivarol représente-t-il beaucoup de Français ?

Jean Pihan.

Sur les stéréotypes nationaux

COMMENT les jeunes Allemands (il s'agit d'Allemands de l'Ouest) voient les autres peuples : tel est le titre du rapport, accompagné d'une bibliographie abondante, qu'a présenté Mme Anita Karsten à la Fondation pour la connaissance de l'étranger par la jeunesse (Stiftung für Internationale Länderkenntnis der Jugend) dont le siège est à Francfort-sur-le-Main.

De ses résultats, retenons d'abord l'essentiel de ce qui concerne les jugements portés sur nos compatriotes : « Un vieux stéréotype sur la France, courant chez les Allemands adultes, reste vivace chez les jeunes : les Français passent pour être aimables, séduisants, bons vivants et ouverts, mais aussi paresseux, superficiels et insoucians ». Cependant « les expériences personnelles peuvent faire évoluer ces déclarations dans un sens plus amical et positif : après un séjour en France, les jeunes Allemands vantaient dans l'ensemble la vivacité d'esprit des Français, leur hospitalité et leur goût du progrès ». Par ailleurs il est intéressant de relever que « jeunes Français et jeunes Allemands pensent que leur propre opinion sur le peuple voisin est nettement plus positive que celle de leurs parents ».

Milieu, télévision et cinéma

Aux yeux de nos jeunes Allemands, les Français partagent avec les Italiens et, à un moindre degré, avec les Espagnols un certain nombre de traits parmi lesquels figurent les suivants : « Sang chaud, galant, vif, insouciant, artiste ».

Pour ce qui est de ces deux derniers peuples méditerranéens, la comparaison est tout à l'avantage des seconds, dont on souligne notamment la qualité de « travailleurs », tandis que les premiers, qui sont avec les Russes et les Polonais — le préjugé antislave reste très fort — parmi les peuples les plus mal jugés, seraient paresseux et sales : on apprécie cependant leur gentillesse et leur sociabilité.

Entre tous les peuples ce sont les Américains qui remportent le plus grand nombre de suffrages; parmi les qualités

qui leur sont le plus souvent attribuées figurent les suivantes : « travailleur, poli, gai, aimable, pas lâche, pacifique et bon ».

Si intéressants, cependant, que puissent être ces résultats de détail, plus précieuses encore sont les remarques générales dont Mme Karsten les a fait précéder et qui occupent une bonne moitié de son rapport. Elles concernent les origines, la nature, les caractères des stéréotypes ainsi constatés.

A la lumière de sa recherche, Mme Karsten estime que jamais « un préjugé n'est reçu en héritage — ce qui est héréditaire, c'est tout au plus une certaine disposition à l'agressivité... — mais toujours transmis par certaines personnes appréciées, aimées, avec lesquelles on s'identifie » : il apparaît que « l'image que se font les enfants de l'étranger... ne se forme pas directement à partir de l'étranger, mais à partir des images que s'en font les adultes de leur propre groupe ». Par ailleurs, des enfants d'écoles primaires de 10 à 12 ans, soumis à interview, ont indiqué comme leur source d'information la plus fréquente la télévision, immédiatement suivie du cinéma.

L'auteur souligne encore le caractère grossièrement généralisateur et simplificateur de ces « idées toutes faites » : « Née dans ces conditions, l'image qu'on se fait d'un peuple étranger possède nécessairement un bien plus faible degré de différenciation que la réalité vécue de ce peuple » ; — leur « constance relative dans l'espace et dans le temps » ; leur imperméabilité relative aux démentis de l'expérience : « Ainsi, quand on prétend que les Italiens sont sales et libertins, on prête attention, de préférence, aux faits qui confirment ce jugement et on ignore ceux qui l'infirment ».

Intéressantes aussi, telles remarques sur la fonction générale du préjugé ne peuvent trouver place dans le cadre limité de ce bref compte rendu.

On voudrait par contre insister sur le vif intérêt des pages que Mme Karsten consacre à l'effet qu'il est possible d'attendre, pour un redressement éventuel du préjugé, d'un contact direct avec l'étranger. Elle est très loin de partager l'optimisme

→ qui règne si souvent en la matière. Des contacts superficiels, note-t-elle, comme ceux que peut avoir le touriste voyageant à l'étranger, ou encore ceux qui résultent de rencontres de jeunes insuffisamment préparés « ne font qu'accentuer le caractère positif, négatif ou neutre des opinions préalables ».

Un dernier mot : l'étude de Mme Karsten a porté, nous le savons, sur les préjugés nationaux. Il y est peu question des préjugés raciaux. Il lui est arrivé cependant, chemin faisant, de toucher aussi à ceux-ci, et ses constatations à cet égard sont, de notre point de vue, fort encou-

rageantes. Ses jeunes Allemands semblent avoir bien plus de préjugés nationaux que raciaux : « La plupart des enfants sont persuadés que les Africains sont des gens doués de qualités presque toutes positives ; ils témoignent d'une bonne volonté évidente pour rencontrer des gens de couleur avec des sentiments amicaux... L'aversion à l'égard des nègres est faible : huit jeunes gens sur dix ont répondu que cela leur serait indifférent, en cas de besoin pour une transfusion, que le sang provienne d'un blanc ou d'un nègre ».

Marc-André BLOCH.

Printemps du monde

LES Editions Fleurus viennent de faire paraître, à l'usage des classes de 6^e, 5^e, 4^e, un instrument d'éducation civique particulièrement intéressant. Il s'agit de 12 fascicules de 8 pages chacun (format 19 x 21) rassemblés en une pochette cartonnée intitulée : *Printemps du Monde*. La présentation en est très soignée, l'illustration abondante et bien choisie, le texte clair.

M. René Maheu, directeur de l'UNESCO, a préfacé ce travail par ce texte :

« A tous les jeunes gens du monde : Vous grandissez au milieu des prodiges. Votre génération atteindra les astres. Mais c'est l'homme que je vous souhaite avant toutes choses d'atteindre, de respecter et de cultiver, en vous et chez autrui. »

Parti d'une analyse de sa propre identité, le jeune lecteur est amené à se situer d'abord dans sa commune, puis en tant que membre d'une démocratie utilisant le droit de vote, puis en temps que futur travailleur d'un monde en évolution, enfin comme citoyen d'une Europe marquée par le phénomène de l'immigration, et comme citoyen du monde.

Un chapitre enfin aura attiré son attention sur le problème de l'argent.

Sur le plan pédagogique, chaque fascicule accroche d'abord l'intérêt de l'enfant par une mise en évidence adroite du problème traité. Faits divers quotidiens, lexique de termes que le pré-adolescent entend autour de lui sans en connaître toujours le sens, idées d'activités, bibliographie, dialogues que l'on interrompt pour lui demander de juger, trame pour des enquêtes possibles, complètent un exposé qui est toujours vivant, simple, et qui à plus d'un chapitre promet une éducation à la fraternité.

Ainsi, le premier fascicule souligne : « La valeur unique et irremplaçable de chaque individu » appelé ainsi à apporter sa part à la construction du monde.

Le chapitre consacré à « la Santé »

donne une liste de chercheurs connus et y appose cette phrase : « Si tu recherches leur nationalité, tu constateras que la lutte contre la maladie n'a vraiment pas de frontière. »

L'avant-dernier fascicule, *Mon copain étranger*, évoque de façon assez complète cette question, puisqu'il y est fait mention non seulement des bidonvilles, de l'isolement du travailleur étranger et des difficultés d'adaptation scolaire de ses enfants, mais qu'en outre on attire l'attention du jeune lecteur sur la photo d'un certain nombre de vedettes de la scène, du stade, de l'écran, sur des artistes et sur des écrivains, qui sont des immigrés.

Le dernier fascicule, enfin, après avoir expliqué les mécanismes d'appauvrissement des pays du Tiers-Monde (cycle de la faim, monoculture, bas prix des produits primaires exportés et cherté des produits et équipements manufacturés importés) s'achève par ces lignes tirées de l'Encyclique *Pour le Progrès des Peuples* : « Ta génération doit être celle qui construira un monde où tout homme, sans exception de race, de religion, de nationalité, pourra vivre une vie pleinement humaine, affranchie des servitudes qui lui viennent des hommes et d'une nature insuffisamment maîtrisée, un monde où la liberté ne soit pas un vain mot. Alors le développement sera vraiment le nouveau nom de la paix. »

Destiné aux élèves du 1^{er} cycle du second degré, cet ouvrage peut présenter un intérêt pour des classes d'élèves un peu plus jeunes, tout au moins dans un certain nombre de chapitres : je pense particulièrement aux classes de 7^e fonctionnant avec des méthodes actives. Destiné à l'enseignement libre, son inspiration est chrétienne. Néanmoins cette origine se fait très discrète et l'ensemble de ces documents devrait pouvoir être utile aux maîtres de l'enseignement public.

Françoise OLLIVIER.

CONFUSION DES TERMES OU DES SENTIMENTS ?

LA lecture quotidienne des journaux, les conversations, les colloques, les débats nous apportent jour après jour la conviction de la nécessité d'une révision totale, sinon des concepts, tout au moins de la terminologie en ce qui concerne le Moyen-Orient. Conflit aujourd'hui le plus brûlant puisqu'il charrie le plus de passions « racistes ». Nous connaissons l'embarras de gens bien intentionnés qui ne savent jamais s'il faut employer les termes nègre, noir, négritude, sachant qu'ils n'ont pas le même sens aux yeux des intégrationnistes ou du Black Power par exemple. Quand il s'agit du problème juif, tout devient plus complexe parce que rien ne distingue un juif d'un non-juif, si ce n'est le sentiment que lui-même parfois, les autres le plus souvent, ont de sa « spécificité juive ».

Combien de fois peut-on entendre d'autres « gens bien intentionnés » parler de leurs « bons amis israélites qui ne sont pas religieux du tout ». A leurs oreilles, le mot israélite sonne mieux que le mot juif, jugé plus ou moins infamant, depuis que les antisémites l'ont voulu infamant. On aurait envie d'écrire sur tous les termes se rapportant à ce problème un dictionnaire très simple — parce que tout le monde ne peut se référer tous les jours aux dictionnaires rationalistes et savants (1).

Le drame de notre temps, c'est que les conflits politiques, économiques, les conflits de niveaux de culture se traduisent par des explosions irrationnelles du racisme et de la haine, que les stéréotypes raciaux les plus inconscients colorent et même motivent les prises de position politiques.

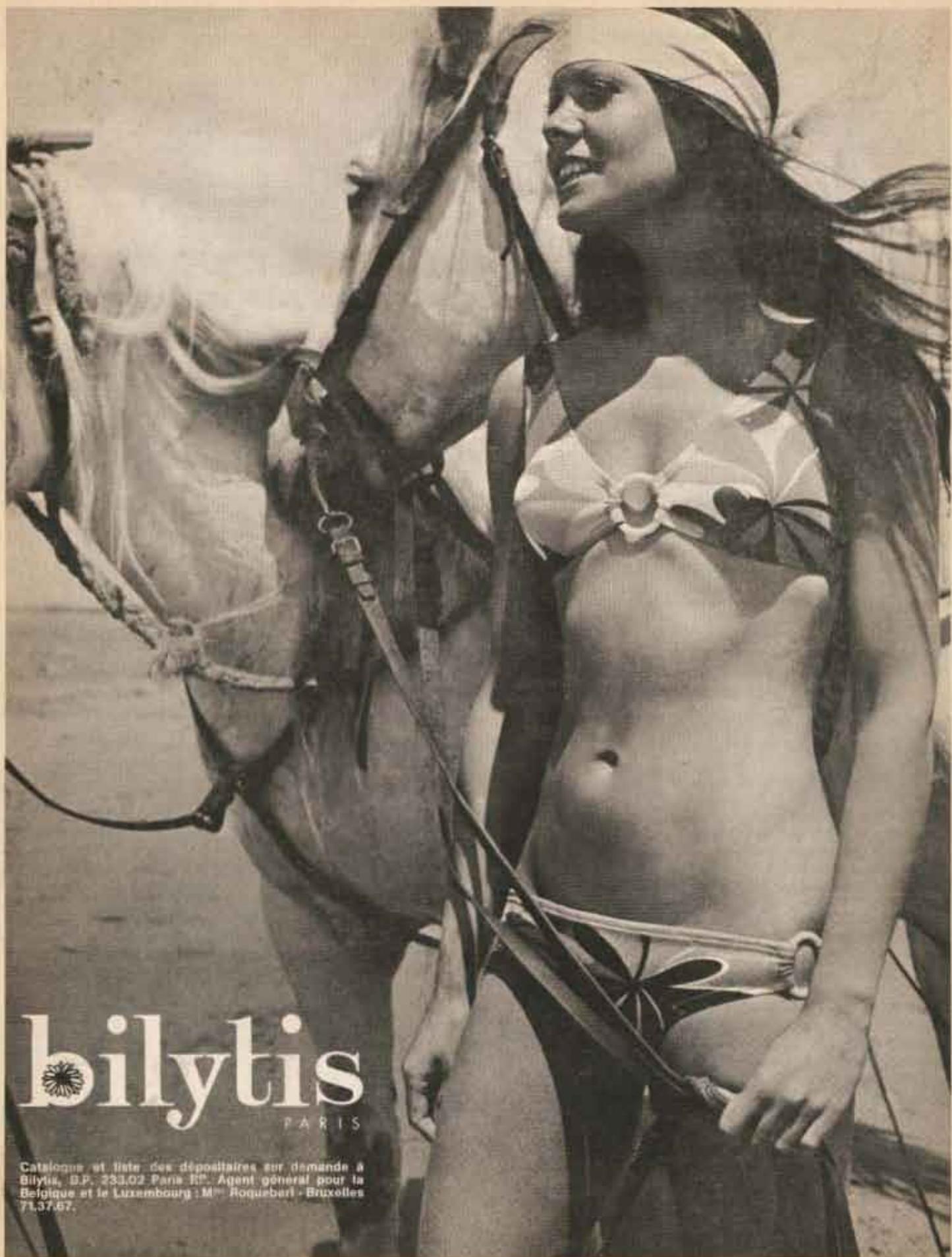
Si Pascal au lieu d'écrire la phrase terrible : « Et Pilate se lava les mains du sang de ce juste », avait écrit, de façon moins œcuménique, plus restrictive mais aussi véridique « Et Pilate se lava les mains du sang de ce juif », la face du christianisme peut-être, mais de l'antisémitisme sûrement, en eût été changée.

Olga WORMSER-MIGOT.

(1) Voir à ce sujet le dossier du dernier numéro de « Droit et Liberté ».

Gudule





bilytis
PARIS

Catalogue et liste des dépositaires sur demande à
Bilytis, B.P. 233,02 Paris-13^e. Agent général pour la
Belgique et le Luxembourg : M^{me} Roquebari - Bruxelles
71.37.67.